

## AMÉNAGEMENT FORESTIER

# AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE VIEUX-MOULIN

2019 - 2038

Document destiné à la mise à disposition du public,  
limité à la partie technique de l'aménagement  
conformément aux dispositions de l'article D.212-6  
du code forestier

Département (s) :	88 - Vosges
Surface retenue pour la gestion :	50,29 ha
Altitudes extrêmes :	430 m - 760 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Lorraine

## Éléments signalétiques et administratifs

<b>Situation administrative</b>					
N° Identification de l'aménagement forestier	A033812L				
N° Modification d'aménagement	0				
Aménagement de forêt(s) domaniale(s)	Non				
Nom d'usage de l'aménagement	Aménagement de la forêt communale de Vieux-Moulin				
Catégorie de propriétaire	Commune				
Numéro du ou des départements de situation	88 - VOSGES				
N° ONF de la région nationale IFN de référence	Hautes Vosges gréseuses				
DRA ou SRA de référence	Lorraine				
Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement				
Arrêté du	10/06/2020				
Décision du					
<b>Période d'application</b>	<b>année</b>				
Année début aménagement	2019				
Année échéance aménagement	2038				
<b>Détail des forêts aménagées</b>			<b>dernier aménagement</b>		
<b>Dénomination</b>	<b>Identifiant national de la forêt</b>	<b>Surface cadastrale</b>	<b>Date arrêté</b>	<b>Date début</b>	<b>Echéance</b>
vieux-moulin	F23349A	50,2877	08/07/2005	2004	2018
<b>Surfaces de l'aménagement</b>					
Surface cadastrale	50,2877 ha				
Surface retenue pour la gestion	50,29 ha				
Surface boisée en début d'aménagement	50,29 ha				
Surface en sylviculture de production	49,63 ha				
Surface hors sylviculture de production	0,66 ha				

## La forêt dans son territoire

<b>Surfaces des fonctions principale par niveau d'enjeu</b>	<i>surface (pour chaque ligne, partition de la surface totale retenue pour la gestion)</i>				
<b>Fonctions principales</b>	<b>Sans objet</b>	<b>faible ordinaire local</b>	<b>moyen reconnu</b>	<b>enjeu fort</b>	<b>Total réparti</b>
Production ligneuse	sans objet 1	faible	moyen 46	fort 3	50
Ecologie		ordinaire 49	reconnu	fort 1	50
Paysage, accueil, eau potable		local 23	reconnu 27	fort	50
Protection contre les risques naturels	sans objet 50	faible	moyen	fort	50
<b>Cadre réglementaire</b>	<b>surface concernée</b>				
Forêt de protection (foncière)					
Coeur de parc national					
Réserves naturelles nationales ou régionales					
Réserve biologique intégrale (RBI)					
Réserve biologique dirigée (RBD)					
Arrêté de protection de biotope					
Site classé					
Monuments historiques inscrits					
Monuments historiques classés					
Périmètres rapprochés et immédiats de captages	5 ha				

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée
Aire d'adhésion de parc national	
Parc naturel régional	
Charte Forestière de Territoire	50 ha
Natura 2000 habitats (ZSC)	
Natura 2000 oiseaux (ZPS)	
ZNIEFF de type I	
ZNIEFF de type II	43 ha
Unités de conservation in situ des ressources génétiques	
Mesures de compensation environnementale en cours	
Contrats Natura 2000 en cours	
Plan de prévention des risques naturels prévisibles	
Plan de prévention des risques incendie	
Zone de rétention eau	
Réserve nationale de chasse	
Pastoralisme	

Eléments qui imposent des adaptations de gestion	
Menaces fortes	surface concernée
Problèmes sanitaires graves	
Déséquilibre grande faune / flore	50 ha
Incendies	
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	10 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	1 ha
Protection des eaux de surface (ripisylves, étangs, cours d'eau)	
Protection du patrimoine culturel et mémoriel	
Peuplements classés matériel forestier de reproduction	
Pratique de l'affouage	
Dispositifs de recherche	
Importance sociale ou économique de la chasse	50 ha

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt (aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts tempête...)	surface concernée
Tempête 1999 : peuplements détruits	3 ha



## Décisions d'aménagement

Essences présentes dans la forêt	Pourcentage de la surface boisée
Chêne sessile	1
Douglas	4
Epicéa commun	5
Hêtre	6
Pin sylvestre	1
Sapin pectiné	83
<b>TOTAL</b>	<b>100 %</b>

Traitements sylvicoles	surface concernée	surface aménagement passé
Futaie régulière dont conversion en futaie régulière		
Futaie par parquets dont conversion en futaie par parquets		
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	49,63	49,29
Futaie jardinée dont conversion en futaie jardinée		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
Taillis (T)		
Taillis-sous-futaie (TSF)		
Attente sans traitement défini		
hors sylviculture	0,66	
<b>TOTAL</b>	<b>50,29</b>	

surface égale à surface retenue pour la gestion

Essences principales objectif et critères d'exploitabilité					
Essences principales objectif	précisions	surface en sylviculture	% de la surface en culture	age exploitabilité	diamètre exploitabilité
Douglas		1.18	2,4		60
Epicéa commun		3.08	6,2		55
Sapin pectiné		45.37	91,4		55
<b>TOTAL</b>		<b>49,63</b>	surf. égale à (surface en sylviculture de production) - (surf. en attente sans traitement défini)		

CHOIX DE RENOUVELLEMENT		
Application aménagement passé	surface	
Surface à régénérer prévue		
Surface effectivement régénérée		
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)		
<b>Traitements avec renouvellement suivi en surface</b>		
Surface d'équilibre (Se)		
Surface disponible à l'ouverture en régénération (Sd)		
Contrainte de vieillissement guidant l'ouverture en régénération (Sv)		
F. régulière : surface du groupe de régénération (GR)		
F. parquets : surf. cumulée des parquets à renouveler		
Surface à ouvrir (So)		
Surface à terminer (St)		
Surface à reconstituer ou prévue à boiser (c'est à dire sans coupe)		
Surface de régénération à acquérir (Sa) y compris reconstitution		
<b>Traitements en Taillis ou TSF</b>		
Surface moyenne annuelle à passer en coupe T ou TSF		
<b>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</b>	49,63 ha	
Cible surface terrière à l'équilibre (cible directive territoriale)	28 m2	
Cible densité de perches à l'équilibre	140 tiges	
Etat général de maturité des peuplements	Globalement jeune	
<b>indicateurs de renouvellement</b>	<b>cible calculée</b>	<b>valeur observée</b>
Surface terrière	28.0	24 m2
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10.0	16 %
Densité de perches (densité minimale fixée par directive territoriale)	70.0	10 tiges
Surface moyenne annuelle à passer en coupe FIRR ou FJ	6,42 ha	
Note de la forêt	C	

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV) : partie boisée	
	RBD : surf. boisée avec maintien de Très Gros Bois	
	<b>Total vieillissement</b>	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS) : partie boisée	
	RBI : surf. boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	
	Autres surf. boisée hors sylviculture sur le long terme	
	<b>Total sénescence</b>	

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité docob et gestion préconisée	Sans objet - aucun site Natura 2000

## Récoltes et bilan financier

Production biologique estimée			
Production en m3/ha/an sur surface en sylviculture	6,5	m3/ha/an	
Production m3/an sur l'ensemble en sylviculture	323	m3/an	
Bilan annuel des récoltes	prévisibles (m3)	passées (m3)	conditionnelles
Feuillus (f)			
Résineux (r)	305	282	
Total tiges (1=f+r)	305	282	
Taillis, houppiers (2)			
Total bois fort tiges + taillis + houp., sur éc. (1+2)	305	282	
dont % de prod. accid.			
soit en m3/ha/an sur surface totale retenue	6,1	5,6	
soit en m3/ha/an sur surface en sylviculture de production :	6,1	5,7	
Répartition des volumes par type de coupe	prévisibles (m3)	passés (m3)	conditionnels
Régénération			
Amélioration			
Autres (dont irrégulier)	305	282	
Bilan financier annuel en euros de l'année	prévisibles (euros)	passés (euros)	conditionnels
Recettes bois (frais d'exploitation des bois façonnés déduits)	12 200	7 562	
Recettes chasse	1 700	1 492	
Autres recettes (dont concessions)			
Subventions et aides possibles			
Dépenses travaux sylvicoles	460		
Dépenses travaux infrastructures	38		
Dépenses travaux non sylvicoles	763	290	
Frais de garderie (Forêts des collectivités)	1 158	1 101	
Contribution à l'ha (Forêts des collectivités)	101	99	
Bilan	11 380	7 564	
BILAN en euros/ha/an sur surface retenue pour gestion	226	150	
BILAN en euros/ha/an sur surface en sylviculture	229	152	
Impôts			
Travaux sylvicoles à objectif de protection (forêts domaniales RTM)			
Volume des affouages (FC en m3)			
Consultations et obligations réglementaires	date		
Consultation communes de situation (FD)			
Délibération de la collectivité propriétaire (FC)	27/02/2019		

établi le : 18/09/2018

vérifié le : 08/01/2019

# NOTE DE PRÉSENTATION

## AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE VIEUX-MOULIN

### 2019 - 2038

#### Le contexte :

La forêt communale de Vieux-Moulin s'étend sur 50 ha 29 ca et est située dans la région naturelle des Vosges Gréseuses. Elle se présente sous la forme d'un massif principal (massif d'Anteux : parcelles 1 à 7) de 43,84 ha situé sur les territoires communaux de La Petite-Raon et de Senones ainsi que 3 parcelles isolées (8 à 10) pour 6,45 ha sises sur la commune.

La surface de la forêt a augmenté de 0,9929 ha au cours du précédent aménagement, au profit de la parcelle 10.

La tempête de décembre 1999 a détruit 3,10 ha (6%) de peuplements à plus de 66% occasionnant la récolte prématurée de 1 736 m<sup>3</sup> de chablis (5 années de récolte annuelle avant tempête). Toutes les surfaces détruites sont aujourd'hui reconstituées principalement par des résineux issus de régénération naturelle.

La forêt est donc rajeunie avec 35% de peuplements allant de la régénération (semis) aux petits bois majoritaires ( $17,5 \leq \varnothing \leq 27,5$  cm) ; 48% des peuplements sont représentés par les bois moyens ( $27,5 \leq \varnothing \leq 47,5$  cm) au détriment des gros et très gros bois ( $\varnothing \geq 47,5$  cm) qui ne sont représentés qu'à 4%. On trouve également 13% de peuplements de type irrégulier.

Les résineux couvrent 93% de la surface forestière principalement en sapin (83%) avec également de l'épicéa, du douglas et du pin sylvestre. Les 7% de feuillus sont majoritairement représentés par le hêtre (6%) et le chêne sessile (1%). Le bouleau et l'érable sycomore sont disséminés sur l'ensemble de la forêt.

Les essences présentes sont localement bien adaptées et la forêt n'est plus réputée mitraillée.

**Actuellement, l'équilibre forêt gibier n'est plus atteint**, compte tenu d'une augmentation des populations de cerf et de chevreuil observée à l'échelle du massif cynégétique, avec des dégâts constatés sur la forêt au niveau des régénérations obligeant la pose de protections lors des plantations.

Au niveau du massif d'Anteux, les routes forestières traversant la forêt appartiennent à la commune de La Petite Raon, qui se charge de l'entretien. Celui-ci est relativement bien desservi par le réseau routier mais il manque des pistes (desserte intérieure) dans les parcelles 4 et 5 pour permettre une exploitation régulière de celles-ci.

Les parcelles isolées sont normalement desservies mais la création d'une place de dépôt facilitera la mobilisation des bois des parcelles 9 et 10.

Les limites de la forêt ne posent pas de problèmes avec les riverains.

La forêt n'est pas certifiée PEFC.

#### Les principaux enjeux et contraintes ayant un impact sur la gestion de la forêt :

Les enjeux de production sont majoritairement moyens sur 90% de la forêt.

Les enjeux écologiques présents sur la forêt :

Une zone humide de 0,66 ha avec présence de l'Osmonde Royale (fougère), espèce végétale protégée au niveau régional, est répertoriée sur la forêt. Cette zone non productive, mais riche au niveau environnemental sera classée hors sylviculture (HSY) afin de la préserver.

Une autre espèce végétale, le Lycopode sélagine, également protégée au niveau régional, est présente localement sur les stations les plus acides (canton d'Anteux). Il faudra éviter l'entreposage des bois sur les bords de route où elle est localisée.

#### Les enjeux sociaux existant sur la forêt :

Il n'y a pas de captage d'eau potable réglementé sur la forêt, mais la partie ouest de la parcelle 4 est concernée par un projet de périmètre de protection rapproché de 2 sources captées sur la forêt communale de Chatas.

Les enjeux paysagers externes sont importants au niveau des parcelles 4 à 9 visibles depuis la vallée du Rabodeau.

Un sentier de grande randonnée, le GR 533 traverse le massif d'Anteux et est entretenu par le Club Vosgien.

On note la présence d'un ancien abri de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale dans la parcelle 9.

#### Bilan de l'application de l'aménagement précédent :

Les volumes récoltés de 2004 à 2016 représentent 281 m<sup>3</sup>/an soit 5,6 m<sup>3</sup>/ha/an, ce qui est supérieur aux prévisions de l'ancien aménagement du fait principalement de coupes sanitaires pour des raisons de dépérissements dans des vieux peuplements (parcelles 1 et 3).

#### Principaux objectifs de l'aménagement forestier :

Les engagements de l'Etat issus du Grenelle de l'environnement prévoient de "dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable" (Engagement n° 77 du Grenelle de l'environnement).

Pour répondre à ces engagements voici les principales dispositions qui ont été prises :

- Objectif principal : Production de bois d'œuvre résineux, poursuite du traitement en futaie irrégulière.
- Choix du sapin pectiné en essence objectif principale.
- Favoriser les essences les mieux adaptées aux stations lors des travaux et passages en coupes. De façon générale, favoriser le mélange des essences.
- Classement de 0,66 ha en hors sylviculture pour préserver la zone humide présente parcelle 6.
- Poursuivre l'augmentation des attributions pour les cervidés au niveau du plan de chasse, afin de réduire le déséquilibre forêt gibier et permettre la régénération naturelle des peuplements et notamment du sapin, sans avoir recours à des protections.
- Limiter l'impact paysager des coupes (conservation de lisières, choix de l'orientation des cloisonnements) et conserver la physionomie du peuplement autour des sites classés.
- Respect des prescriptions des arrêtés préfectoraux et des périmètres de protection (captages réglementés) et précautions particulières autour des captages non réglementés.

#### Pour atteindre ces objectifs, le programme d'actions prévoit :

##### ***Pour les coupes :***

Poursuite de la conversion en futaie irrégulière des peuplements et passage en coupe (rotation : 8 ans).

**Pour les travaux :**

- 1) Les travaux sylvicoles d'investissement dans les jeunes peuplements seront constitués de :
  - L'élagage à 6 mètres des douglas de la parcelle 6 (1 ha).
  - Nettoiement après coupe parcelles 8 et 9 (4 ha).
  - Nettoiement dépressage après coupe parcelles 1 et 3 (10 ha).
- 2) Travaux d'infrastructures : création d'une place de dépôt parcelle 9.
- 3) Foncier : entretien régulier des limites et du parcellaire de la forêt.

**Bilan prévisionnel :**

**Récoltes prévisionnelles :**

Groupe irrégulier : **305 m<sup>3</sup>/an.**

Dont produits accidentels prévisibles : **30 m<sup>3</sup>/an.**

Soit un volume présumé réalisable de **305 m<sup>3</sup>/an soit 6 m<sup>3</sup>/ha/an.**

**Bilan financier prévisionnel :**

Dans le nouvel aménagement proposé, des dépenses seront à prévoir en travaux sylvicoles, notamment dans le cadre de la l'amélioration des jeunes peuplements (élagage, nettoiement...) mais aussi dans le cadre du maintien des limites de la forêt (parcellaire).

Le bilan prévisionnel pour la période 2019-2038 prend en compte l'augmentation des récoltes et la nécessité d'intervenir dans les jeunes peuplements.

# 1. ETAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	<b>AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE DE VIEUX-MOULIN</b>
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	88 - Vosges
Communes de situation	La Petite Raon - Vieux-Moulin Senones
N° ONF de la région nationale IFN de référence	411- Hautes Vosges gréseuses
Schéma régional d'aménagement de référence	Lorraine

Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement
Arrêté du	10/06/2020
Décision du (modification d'aménagement)	

Période d'application	Année début	Année échéance
	2019	2038

Détail des forêts aménagées		<i>dernier aménagement</i>			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	<i>date arrêté</i>	<i>année de début</i>	<i>année d'échéance</i>
Vieux-Moulin	F23349A	50 ha, 28a 77ca	08/07/2005	2004	2018

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	50 ha, 28a 77ca
Surface retenue pour la gestion	50,29 ha
Surface boisée en début d'aménagement	50,29 ha
Surface en sylviculture de production	49,63 ha

### COMMENTAIRES :

La surface de la forêt a augmenté de 0,9929 ha au cours du précédent aménagement, au profit de la parcelle 10. Voir l'extrait de la matrice cadastrale et la correspondance entre parcelles forestières et parcelles cadastrales en annexe n°1.

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
Production ligneuse	sans objet 1 ha	faible 0 ha	moyen 46 ha	fort 3 ha	50 ha
Fonction écologique		ordinaire 49 ha	reconnu	fort 1 ha	50 ha
Fonction sociale (paysage, accueil, eau potable)		local 23 ha	reconnu 27 ha	fort	50 ha
Protection contre les risques naturels	sans objet 50 ha	faible	moyen	fort	50 ha

### COMMENTAIRES :

La forêt communale de Vieux-Moulin a principalement un enjeu de production. Les enjeux paysagers y sont importants au niveau des parcelles 4 à 7, celles-ci étant visible depuis la vallée du Radobeau. La partie ouest de la parcelle 4 est incluse dans un projet de périmètre de protection des captages d'eau de la forêt communale de Chatas (périmètre de protection rapproché).

La parcelle 6 présente une zone très humide de 0,66 ha, jamais exploitée avec présence d'Osmonde royale (espèce protégée au niveau régional). Cette zone est classée hors sylviculture.

Les parcelles 4 à 7, à forte pente, sont sensibles à l'érosion.

Le Lycopode sélagine (espèce protégée au niveau régional) est présent localement sur les stations les plus acides (canton d'Anteux).

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
Réglementation des boisements	50 ha	Forêt relevant du Régime Forestier non concernée par les zones de boisement interdites ou réglementées.

### CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

La forêt constitue un réservoir d'eau potable important. Il est donc nécessaire de prendre toutes précautions pour garder à cette ressource sa qualité. Le respect de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA 2006-1772) est impératif.

Les cartes des périmètres de protection de captages et les arrêtés préfectoraux sont annexés au sommier de la forêt.

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
Charte Forestière de Territoire	50 ha	Pays de la Déodatie
ZNIEFF de type II	43 ha	Massif Vosgien (massif d'Anteux)

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Déséquilibre grande faune / flore	50 ha

#### CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Forte augmentation des populations de cerf et de chevreuil avec des dégâts constatés sur les régénérations obligeant la pose de protections lors des plantations. Il est nécessaire d'adapter les plans de chasse à l'évolution des populations et de s'assurer de la bonne réalisation de ceux-ci.

L'équilibre forêt-gibier est celui qui permet une régénération naturelle ou artificielle d'essences adaptées et bien représentées dans le peuplement actuel du massif sans protection.

**Actuellement, compte tenu de cette définition, on peut dire que l'équilibre forêt-gibier n'est plus atteint sur la forêt.**

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	10 ha
Sensibilité des sols (tassement: sites toujours très sensibles)	1 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	50 ha

#### CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Aucune piste n'existe actuellement dans les parcelles 4 et 5 pour y permettre une exploitation régulière et rentable des peuplements.

Parcelle 6 : sur 0,66 ha, présence d'une zone très humide inexploitée classée en hors sylviculture, avec présence d'Osmonde royale.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Dégâts tempête 1999	3 ha

#### CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Toutes les surfaces impactées par la tempête sont actuellement reconstituées par de la régénération naturelle de sapin.

### 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	430 m	760 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
VG-7	Sapinière-Pineraie à Callune et Leucobryum sur sol très acide	26,99 ha	54%
VG-9	Sapinière-Pineraie à Canche Flexueuse et Myrtille sur sol très acide	16,85 ha	34%
VC-12	Hêtraie-Sapinière sur sol peu acide	2,56 ha	5%
VC-13	Hêtraie-Sapinière sur sol acide	3,89 ha	8%
TOTAL		50,29 ha	

#### COMMENTAIRES :

Utilisation des guides des unités stationnelles ONF/CRPF Vosges cristallines (1995) (C-VC) et Vosges gréseuses (1999) (C-VG).

La forêt est située sur des stations à potentialités forestières moyennes (95 %) à fortes (5%).

Le type de végétation naturelle majoritaire est la Hêtraie-Sapinière.

Essences présentes dans la forêt		% de la surface boisée
Libellé		
Sapin pectiné		83%
Epicéa commun		5%
Douglas		4%
Pin sylvestre		1%
Hêtre		6%
Chêne sessile		1%
TOTAL		100%

**COMMENTAIRES :**

Le sapin reste l'essence principale de la forêt avec 83% de la surface boisée et l'épicéa 7%. Le douglas est issu de plantation.

Les feuillus sont minoritaires ne représentant que 6% de la surface boisée, majoritairement en hêtre et chêne. Ils représentaient 2% de la surface de la forêt en 2003.

Ils sont disséminés sur l'ensemble de la forêt et servent d'essences d'accompagnement, tant comme le pin sylvestre.

DOCUMENT ONE

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	Surface	% surface de gestion
R	REG - Régénération semis à gaulis	5,79 ha	12%
G	REG - Gaulis à bas perchis	2,48 ha	5%
C1	CLA - Clair à petits bois	0,49 ha	1%
C2	CLA - Clair à bois moyens	0,49 ha	1%
C3	CLA - Clair à gros bois	0,99 ha	2%
11	CRO - A petits bois	0,49 ha	1%
12	CRO - A petits bois avec bois moyens	3,96 ha	8%
21	CRO - A bois moyen avec petits bois	4,94 ha	10%
22	CRO - A bois moyens	6,91 ha	14%
23	MAT - A bois moyens avec gros bois	8,39 ha	17%
32	MAT - A gros bois avec bois moyens	0,99 ha	2%
44	MAT - A bois moyens et gros bois	1,97 ha	4%
33	MJR - A gros bois	6,00 ha	12%
50	IRR - Irrégulier déficitaire en gros bois	1,97 ha	4%
51	IRR - Irrégulier à petits bois	0,49 ha	1%
52	IRR - Irrégulier à bois moyens	1,48 ha	3%
53	IRR - Irrégulier à gros bois	0,49 ha	1%
54	IRR - Irrégulier à bois moyens et gros bois	1,48 ha	3%
55	IRR - Irrégulier type	0,49 ha	1%
TOTAL		50,29 ha	

#### COMMENTAIRES :

Description par placettes statistiques selon la méthodologie décrite par l'ouvrage « Peuplements du Massif vosgien : typologie et sylvicultures ». ONF-CRPF-1999 complétée par les surfaces décrites à l'avancée - voir détails en annexe n°4.

Les peuplements en croissance active (CRO) et maturation (MAT) représentent 55% de la surface de la forêt, soit des peuplements à structure encore régularisée sur plus de la moitié de la forêt.

Les peuplements de type irrégulier (Famille IRR) occupent 13 % de la surface de la forêt.

La forêt est rajeunie avec 25% de peuplements jeunes ou en croissance active (REG et types 11-12), notamment en conséquence des dégâts occasionnés par la tempête de décembre 1999.

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

### 2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	49,63 ha	49,29 ha
Hors sylviculture de production	0,66 ha	
TOTAL	50,29 ha	

**COMMENTAIRES :**

La conversion en futaie irrégulière engagée au cours du précédent aménagement sera à poursuivre au cours de ce nouvel aménagement.

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Sapin pectiné	Stations VG-7 et 9 ; VC-12 et 13	45,37 ha	91,4%		55
Epicéa commun	Stations VG-7 et 9 ; VC-12 et 13	3,08 ha	6,2%		55
Douglas	Station VG-7	1,18 ha	2,4%		60
TOTAL		49,63 ha			

**COMMENTAIRES :**

Le diamètre d'exploitabilité indiqué constitue une moyenne de la fourchette de diamètres indiquée dans le Schéma Régional d'Aménagement (SRA) de Lorraine (fourchette haute pour les qualités élevées (A/B), basse pour les qualités moyennes ou faibles (C/D)).

Le douglas est localisé parcelles 2 et 6.

Présence disséminée de hêtre et de pin sylvestre en essences d'accompagnement.

**2.3 Effort de régénération**

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	0,00 ha
Surface effectivement régénérée	0,00 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0,00 ha

**COMMENTAIRES :**

La surface reconstituée (tempête 1999) au cours du précédent aménagement représente 3,10 ha. La reconstitution s'est faite par régénération naturelle du sapin.

<b>Traitements avec renouvellement non suivi en surface</b>	<b>49,63 ha</b>		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	28 m <sup>2</sup> /ha		
Cible densité de perches à l'équilibre	140 tiges/ha		
Etat général de maturité des peuplements	globalement jeune		
<b>Indicateurs de renouvellement</b>	<b>cible calculée</b>	<b>valeur observée</b>	<b>note forêt</b>
Surface terrière	28 m <sup>2</sup> /ha	24,0 m <sup>2</sup> /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	10%	16%	C
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	70 tiges/ha	10 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	6,42 ha		

**COMMENTAIRES :**

L'objectif de cet aménagement est d'augmenter le capital de la forêt, tout en conduisant une sylviculture dynamique visant à irrégulariser progressivement la structure des peuplements. Voir en annexe n°4 le détail du calcul de la valeur de surface terrière observée.

L'état actuel des peuplements tel qu'il ressort des inventaires réalisés en 2017 permet une prévision de récolte annuelle de 305 m<sup>3</sup>/an. Ces récoltes se feront majoritairement sur des produits résineux (sapin, épicéa) en bois d'oeuvre (70%) et bois d'industrie (30%).

DOCUMENT ONE

## 2.4 Classement des unités de gestion en groupes d'aménagement

Classement		Parcelle	UG	Surface totale	Surface en sylv.	Surface à ouvrir en régé.	Surf. à terminer en régé.	Rotation	Division		
Code	Libellé										
IRR	Irrégulier	1	1	5,02	5,02			6			
IRR	Irrégulier	2	2	6,09	6,09			8			
IRR	Irrégulier	3	3	5,77	5,77			6			
IRR	Irrégulier	4	4	8,43	8,43			8			
IRR	Irrégulier	5	5	7,37	7,37			8			
IRR	Irrégulier	6	6j	5,00	5,00			8			
HSY	Hors sylviculture	6	6y	0,66	0,00						
IRR	Irrégulier	7	7	5,50	5,50			8			
IRR	Irrégulier	8	8	1,56	1,56			8			
IRR	Irrégulier	9	9	2,08	2,08			8			
IRR	Irrégulier	10	10	2,81	2,81			8			
<b>Totaux</b>				50,29	49,63	0,00	0,00				

## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe			Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de peuplement	Code type de coupe	vpr/ha	prélevement
	P <sup>lle</sup>	UG	Partie d'UG							
2019	1	1	ued 2	IRR	5,02	3,61	IS.PI3	IBO		
2019	8	8		IRR	1,56	1,56	IS.PI2	IBO		
2020	9	9		IRR	2,08	2,08	IS.PI2	IBO		
2020	10	10	ued 1	IRR	2,81	1,81	IS.PI2	IBO		
2021	4	4		IRR	8,43	8,43	IS.PI2	IBO		
2022	3	3	ued 2	IRR	5,77	2,39	IS.PI3	IBO		
2022	6	6j		IRR	5	5	IS.PI2	IBO		
2023	2	2	ued 2 et 3	IRR	6,09	5,56	IS.PI2	IBO		
2024	7	7		IRR	5,5	5,5	IS.PI2	IBO		
2025	1	1	ued 2	IRR	5,02	3,61	IS.PI3	IBO		
2025	5	5		IRR	7,37	7,37	IS.PI2	IBO		
2026	8	8		IRR	1,56	1,56	IS.PI2	IBO		
2027	9	9		IRR	2,08	2,08	IS.PI2	IBO		
2027	10	10	ued 1	IRR	2,81	1,81	IS.PI2	IBO		
2028	3	3	ued 2	IRR	5,77	2,39	IS.PI3	IBO		
2028	4	4		IRR	8,43	8,43	IS.PI2	IBO		
2029	6	6j		IRR	5	5	IS.PI2	IBO		
2030	2	2		IRR	6,09	6,09	IS.PI2	IBO		
2031	1	1	ued 2	IRR	5,02	3,61	IS.PI3	IBO		
2031	7	7		IRR	5,5	5,5	IS.PI2	IBO		
2032	5	5		IRR	7,37	7,37	IS.PI2	IBO		
2033	8	8		IRR	1,56	1,56	IS.PI2	IBO		
2033	3	3	ued 2	IRR	5,77	2,39	IS.PI3	IBO		
2034	9	9		IRR	2,08	2,08	IS.PI2	IBO		
2034	10	10	ued 1	IRR	2,81	1,81	IS.PI2	IBO		
2035	4	4		IRR	8,43	8,43	IS.PI2	IBO		
2036	6	6j		IRR	5	5	IS.PI2	IBO		
2037	2	2		IRR	6,09	6,09	IS.PI2	IBO		
2037	1	1	ued 1	IRR	5,02	3,61	IS.PI1	E1+clois		
2037	3	3	ued 1	IRR	5,77	3,38	IS.PI1	E1+clois		
2038	7	7		IRR	5,5	5,5	IS.PI2	IBO		

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions
Périmètre de protection de captage	Parcelle 4	cf Arrêtés Préfectoraux

Indicateur de suivi : surface terrière (G) à récolter	
G total à récolter durant aménagement	508 m <sup>2</sup>
volume bois fort total à récolter durant aménagement	6 100 m <sup>3</sup>

## **COMMENTAIRES :**

Mode d'assiette des coupes irrégulières : coupes périodiques assises par contenance à dates fixées (les rotations sont indiquées dans le tableau de programme d'assiette des coupes) avec suivi de la possibilité surface terrière indicative, du volume commercial et par indicateurs.

Suivi par indicateurs, avec au minimum réalisation précédant le deuxième martelage d'un inventaire typologique permettant :

- le suivi de l'évolution du capital, à comparer à l'objectif fixé,
- le suivi de l'évolution des structures, à comparer à l'objectif fixé,
- le suivi de la composition en essences, à comparer à l'objectif fixé,
- le suivi de la bonne évolution du nombre de perches (comparaison des fréquences des types à perches).

Les parcelles 1 et 3 (jeunes bois) passeront en coupe (première éclaircie E1) en fin d'aménagement si les peuplements le justifient. Des cloisonnements sont à prévoir.

Voir en complément la carte d'aménagement et la carte des UED (Unités Élémentaires de Description) se trouvant en annexe.

DOCUMENT ONE

## 2.5 Programme d'actions : travaux

Travaux sylvicoles						
Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
5DOU1	Elagage de Douglas	6	1 ha	0 à 6 m	800	I
9SE20	Nettoyage après coupe	8 et 9	4 ha	2 x 2 ha	2400	I
9SE20	Nettoyage - dépressage	1 et 3	10 ha	après coupe	6000	I
<b>Total</b>					9 200 €	
<b>soit annuellement</b>					460 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

**COMMENTAIRES :** Les travaux sylvicoles se feront dans le cadre de l'amélioration des jeunes peuplements.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q <sup>té</sup>	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Création d'une place de dépôt	9	1		750 €	I
<b>Total</b>				750 €	
<b>soit annuellement</b>				38 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

**COMMENTAIRES :**

Une place de dépôt est à créer parcelle 9 pour le dépôt temporaire des produits exploités des parcelles 9 et 10.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien des limites	la forêt	23 855	norme: 04-LIPA-EAA02/EAS01	15 267 €	E
<b>Total</b>				15 267 €	
<b>soit annuellement</b>				763 €/an	

\* I = Investissement ou E = Entretien

**COMMENTAIRES :**

Les longueurs concernées sont de 7 226 ml pour le périmètre et de 2 316 ml pour le parcellaire soit un total 9 542 ml pour la forêt. La longueur à entretenir entre chaque passage en coupe tous les 8 ans est de 1 193 ml soit 23 855 ml sur la durée de l'aménagement.

norme : 04-LIPA-EAA02 Débroussaillage manuel de la végétation, 04-LIPA-EAS01 pose de plaques de parcelle ou mise en peinture.

## 2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	
	RBD : surface boisée avec maintien de Très Gros Bois	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	
	RBI : surface boisée (prise en compte dans la limite de 500 ha)	
	Autre surface boisée hors sylviculture sur le long terme	

### COMMENTAIRES :

La forêt globalement jeune ne présente pas actuellement de peuplements répondant aux critères pour un classement en îlot de vieux bois (ILV, ILS).

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui *
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui *
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui *
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui
Calendrier des coupes et travaux évitant le dérangement des espèces rares ou protégées dans les périodes sensibles de leur cycle vital	non

### COMMENTAIRES :

Dans la parcelle 6, une zone très humide de 0,66 ha inexploitée sera classée hors sylviculture afin de préserver cette zone non productive mais riche au niveau écologique.

\* Les arbres à vocation biologique (arbres à cavité, creux, sénescents) d'une part et les arbres morts d'autre part seront à conserver en faveur des champignons, insectes, oiseaux, chauve-souris et plus généralement des micro faune et flore inféodées aux arbres morts ou dépérissants.

On appliquera, à ce titre, la directive territoriale du 10/04/2007 relative à la conservation des arbres morts et arbres à cavités précisée au niveau agence par la note 8670\_10\_DIA\_SAM\_003.

On s'appuiera également sur le guide technique 9200-17-GUI-SAM-063 (Vieux bois et bois morts).

L'objectif est d'au moins un arbre mort à l'hectare et de deux arbres à vocation biologique à l'hectare, d'un diamètre supérieur ou égal à 35 cm de diamètre.

Ces arbres seront :

- repérés (notamment pendant les martelages au cours desquels ils seront pointés sur la fiche de martelage),
- matérialisés. La matérialisation de ces arbres permettra leur repérage et indiquera que leur maintien est volontaire. Dans la pratique, les arbres morts ou fortement sénescents et les arbres à cavité, creux, sénescents (arbres « bio ») seront signalés par un triangle inversé (pointe en bas) ou un V ou encore par une plaquette spécifique;
- reportés sur le sommier de la forêt.

Le suivi de la biodiversité portera sur un suivi faunistique, un suivi d'arbres morts et un suivi d'arbres à vocation biologique. Une base de données « Arbres à vocation biologique et arbres morts » est constituée et annexée au sommier.

Consultations et obligations réglementaires	date
Délibération de la (des) collectivité(s) propriétaire(s)	27/02/19

## ETUDE REALISEE PAR :

**Direction de l'étude et rédaction :** Stéphane LAURENÇON - Chef de projet Aménagement

**Etude de terrain et inventaires :** Frédéric HANZO - Technicien Forestier Territorial responsable de la Forêt Communale de Vieux-Moulin  
Daniel CUNY - Responsable de l'Unité Territoriale de Senones  
L'équipe de l'Unité Territoriale de Senones

**Cartographie :** Le service Système d'Information Géographique (SIG) départemental

**Rédigé le** 21/12/2018  
**par** Le chef de projet aménagement  
**Signé :** LAURENÇON Stéphane

**Vérifié le** 08/04/2019  
**par** Le responsable Forêt de l'agence  
**Signé :** Jean-Yves BOITTE

**Proposé le** 17/09/2019  
**par** Le directeur d'agence  
**Signé :** KUBLER Patrick

## Annexes

- **Annexe n°1** : Extrait de la matrice cadastrale et correspondance entre parcellaire forestier et cadastral
- **Annexe n°2** : Surface retenue par parcelle
- **Annexe n°3** : Bilan des récoltes de 2004 à 2016
- **Annexe n°4** : Description des peuplements forestiers en 2017

## Cartes

- Carte de situation IGN (1/100 000<sup>ème</sup>)
- Carte de situation sur fonds IFN
- Cartes des fonctions principales de la forêt
- Carte des stations et de la sensibilité au tassement
- Carte des essences forestières (par point)
- Cartes des structures : types de peuplements (par point), familles de peuplements (aplats)
- Carte de la richesse
- Carte des essences objectifs (aplats)
- Carte des équipements (parcellaire et desserte)
- Carte d'aménagement
- Carte des Unités Élémentaires de Description (UED)

## ANNEXE - 1

**Parcelles cadastrales relevant du régime  
forestier et correspondance avec les parcelles  
forestières**

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Parcelles forestières
La Petite Raon	A	11	Ravine et Dialtrepoix	<b>7 ha, 36a 80ca</b>	5
La Petite Raon	A	12	Ravine et Dialtrepoix	<b>5 ha, 65a 60ca</b>	6
La Petite Raon	A	13	Ravine et Dialtrepoix	<b>5 ha, 49a 60ca</b>	7
La Petite Raon	A	26	Ravine et Dialtrepoix	<b>22 ha, 35a 60ca</b>	1p;2;3;4
Senones	A	2	Anteux	<b>2 ha, 96a 61ca</b>	1p
Vieux Moulin	A	1	Aux Haies	<b>0 ha, 20a 00ca</b>	8p
Vieux Moulin	A	2	Aux Haies	<b>0 ha, 15a 00ca</b>	8p
Vieux Moulin	A	3	Aux Haies	<b>1 ha, 04a 15ca</b>	8p
Vieux Moulin	A	4	Aux Haies	<b>0 ha, 16a 90ca</b>	8p
Vieux Moulin	A	74	Dessous les Haies	<b>0 ha, 22a 20ca</b>	9p
Vieux Moulin	A	104	La Trennegoutte	<b>0 ha, 03a 10ca</b>	9p
Vieux Moulin	A	147	L'Alevoie	<b>0 ha, 52a 40ca</b>	9p
Vieux Moulin	A	148	L'Alevoie	<b>0 ha, 04a 80ca</b>	9p
Vieux Moulin	A	149	L'Alevoie	<b>0 ha, 08a 80ca</b>	9p
Vieux Moulin	A	174	Sur le Rein	<b>1 ha, 16a 80ca</b>	9p
Vieux Moulin	A	123	Goutte L'Allemand	<b>1 ha, 81a 12ca</b>	10p
Vieux Moulin	A	125	Goutte L'Allemand	<b>0 ha, 43a 30ca</b>	10p
Vieux Moulin	A	127	Goutte L'Allemand	<b>0 ha, 55a 99ca</b>	10p
<b>Total =&gt;</b>				<b>50 ha, 28a 77ca</b>	

N° PARCELLE	SURFACE en ha
1	5,02
2	6,09
3	5,77
4	8,43
5	7,37
6	5,66
7	5,5
8	1,56
9	2,08
10	2,81
TOTAL	50,29

DOCUMENT ONE

### ANNEXE - 3 BILAN DES RECOLTES de 2004 à 2016 (13 ans)

Le précédent aménagement prévoyait la récolte annuelle de 201 m<sup>3</sup>.

De 2004 à 2016 soit 13 ans, la récolte sur la forêt a été de 3659 m<sup>3</sup> soit un dépassement de 1046 m<sup>3</sup> par rapport à la prévision.

La récolte de produits accidentels (chablis) est de 326 m<sup>3</sup>, soit 9 % du volume total récolté, ce qui est courant pour une forêt résineuse de moyenne montagne. Le dépassement des volumes récoltés par rapport à la prévision est lié par ailleurs à la récolte de gros bois déperissants essentiellement dans les parcelles 1 et 3.

Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total	
prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé
2613	3333	0	0		326	2613	3659
Ecart 40 %							

Soit une récolte moyenne de 281 m<sup>3</sup>/an ou 5,6 m<sup>3</sup>/ha/an.

DOCUMENT ONE

## Annexe n°4 : Description des peuplements forestiers en 2017

### Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

· Synthèse globale : répartition synthétique des grands types de peuplement sur la forêt

Structure	Surface (ha)	En %
F. régulière	43,87	87%
F. irrégulière	6,42	13%
Total	50,29	100%

#### Remarque :

Lors des descriptions et inventaires, toutes les essences ont été relevées séparément. Toutefois, pour faciliter la lecture du document d'aménagement, les tableaux qui suivent sont simplifiés et des regroupements ont été réalisés :  
 - les peuplements comportant au moins 65% d'une essence sont comptabilisés dans la colonne réservée à cette essence,  
 - les peuplements mélangés sont regroupés avec les autres feuillus ou autres résineux suivant leur dominante.

#### Méthodes de description

**Description par placettes statistiques** selon la méthodologie décrite par l'ouvrage « Peuplements du Massif Vosgien : typologie et sylvicultures ». ONF-CRPF-1999 pour les parcelles ou parties de parcelles composées de peuplements précomptables.

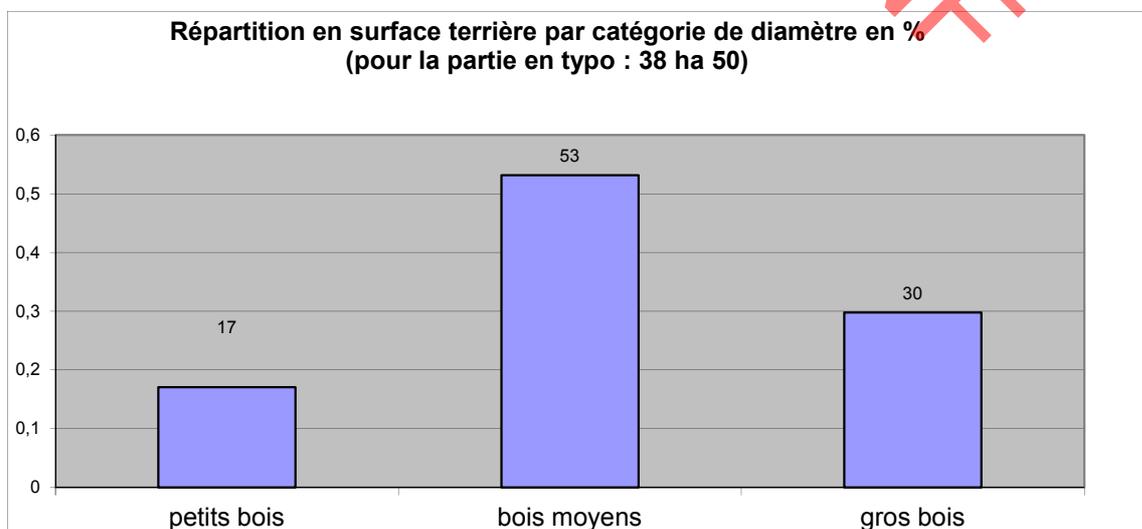
- Surface concernée : 38,50 ha, parcelles 2 - 4 à 10p
- Maillage retenu : 70 x 70 mètres, soit 2 points/ha
- Période : Début 2017

**Description à l'avancée** selon les familles de l'ouvrage « Peuplements du Massif Vosgien : typologie et sylvicultures ». ONF-CRPF-1999 pour les parcelles ou parties de parcelles n'ayant pas fait l'objet d'un inventaire détaillé.

- Surface concernée : 11,79 ha, parcelles 1 - 3 - 10p
- Seuil de précision : 0,5 ha
- Période : Début 2017

Tableau : répartition des peuplements par familles (typologie MV) (surfaces en ha) - Forêt entière

Familles	Essences							TOTAL ha	TOTAL %
	Sapin	Epicéa	Pin sylvestre	Mélanges et Autres résineux	Hêtre	Chêne sessile	Mélanges et Autres feuillus		
Semis à bas perchis	4,79	1,00		2,48				8,27	16%
Croissance active	13,36	1,47			1,47			16,30	32%
Maturation	10,37	0,49			0,49			11,35	23%
Mûrs	6,00							6,00	12%
Irréguliers	6,40							6,40	13%
Clairs	0,99	0,49			0,49			1,97	4%
<b>Total en ha</b>	<b>41,91</b>	<b>3,45</b>		<b>2,48</b>	<b>2,45</b>			<b>50,29</b>	<b>100%</b>
<b>Total en %</b>	<b>83%</b>	<b>7%</b>		<b>5%</b>	<b>5%</b>			<b>100%</b>	



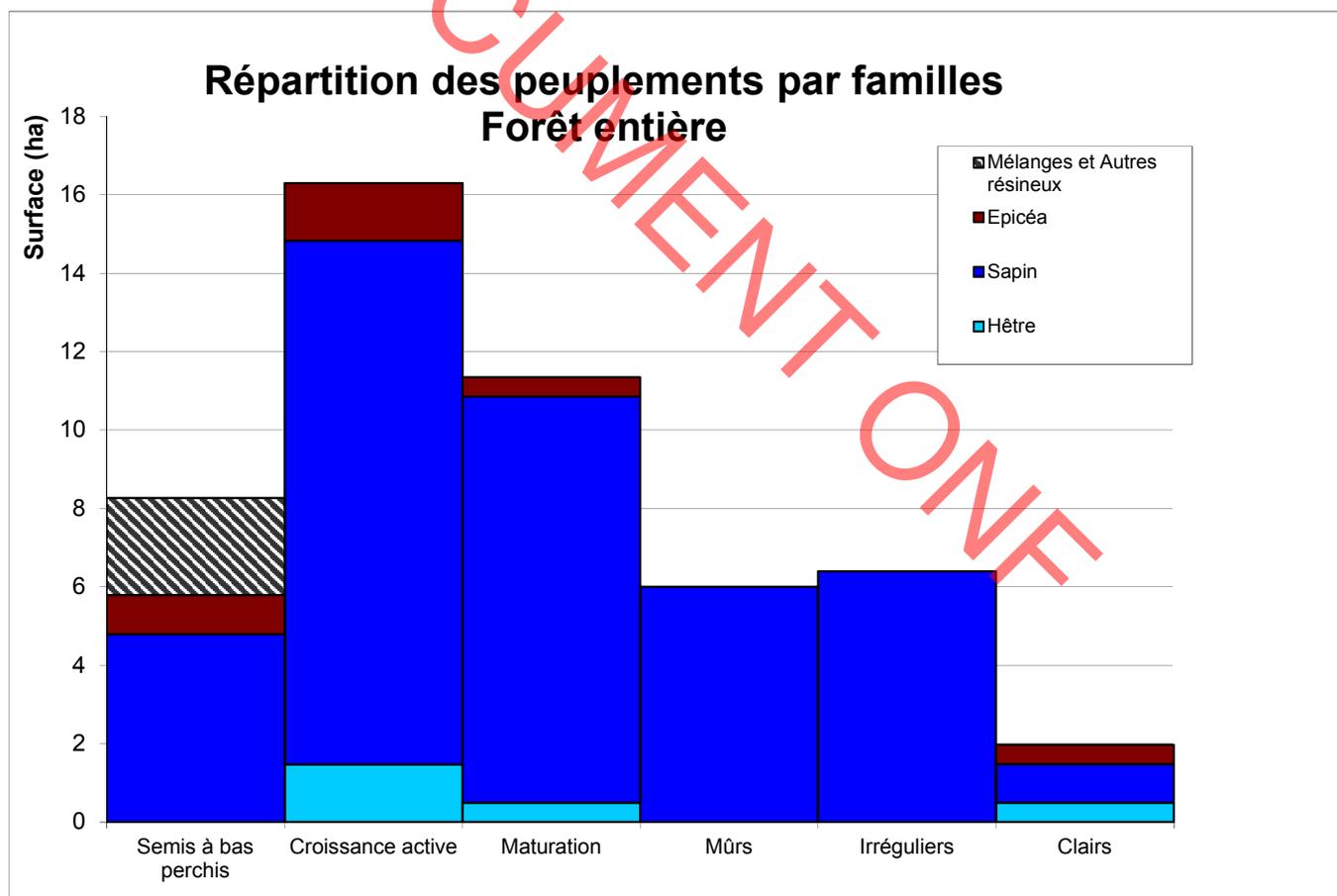
## Inventaires réalisés : inventaire relascopique

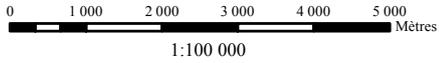
Tableau : résultats synthétiques de l'inventaire relascopique réalisé sur 38,5 ha

Familles	Non boisé	Semis à bas perchis	Clair	Croissance active	Maturation	Mûrs	Irréguliers	Total
Surface		2,48	1,97	16,30	11,35		6,40	<b>38,50</b>
G (moyenne en m <sup>2</sup> )			8,00	30,67	28,79		29,07	26,24
CV %				34	21		30	<b>46</b>
Borne inf.			8,00	27,62	26,87		24,89	<b>24,05</b>
Borne sup.			8,00	33,71	30,70		33,25	<b>28,44</b>
Erreur relative : + ou - /m %				10	7		14	<b>8</b>
Nbre Valeurs		5	4	33	28		14	<b>84</b>
Seuil de probabilité		10%	10%	10%	10%	10%	10%	10%

Le niveau moyen de surface terrière observée sur l'ensemble de la forêt est de 24 m<sup>2</sup>/ha, ce qui est dans la moyenne basse par rapport au niveau de surface terrière d'équilibre après coupe, préconisé entre 24 et 28 m<sup>2</sup> en futaie irrégulière, selon le guide des sylvicultures Massif vosgien pour le sapin pectiné, l'épicéa commun et le pin sylvestre.

Le capital de la forêt est jugé à l'équilibre et ce malgré un prélèvement supérieur aux prévisions de récolte au cours du précédent aménagement.



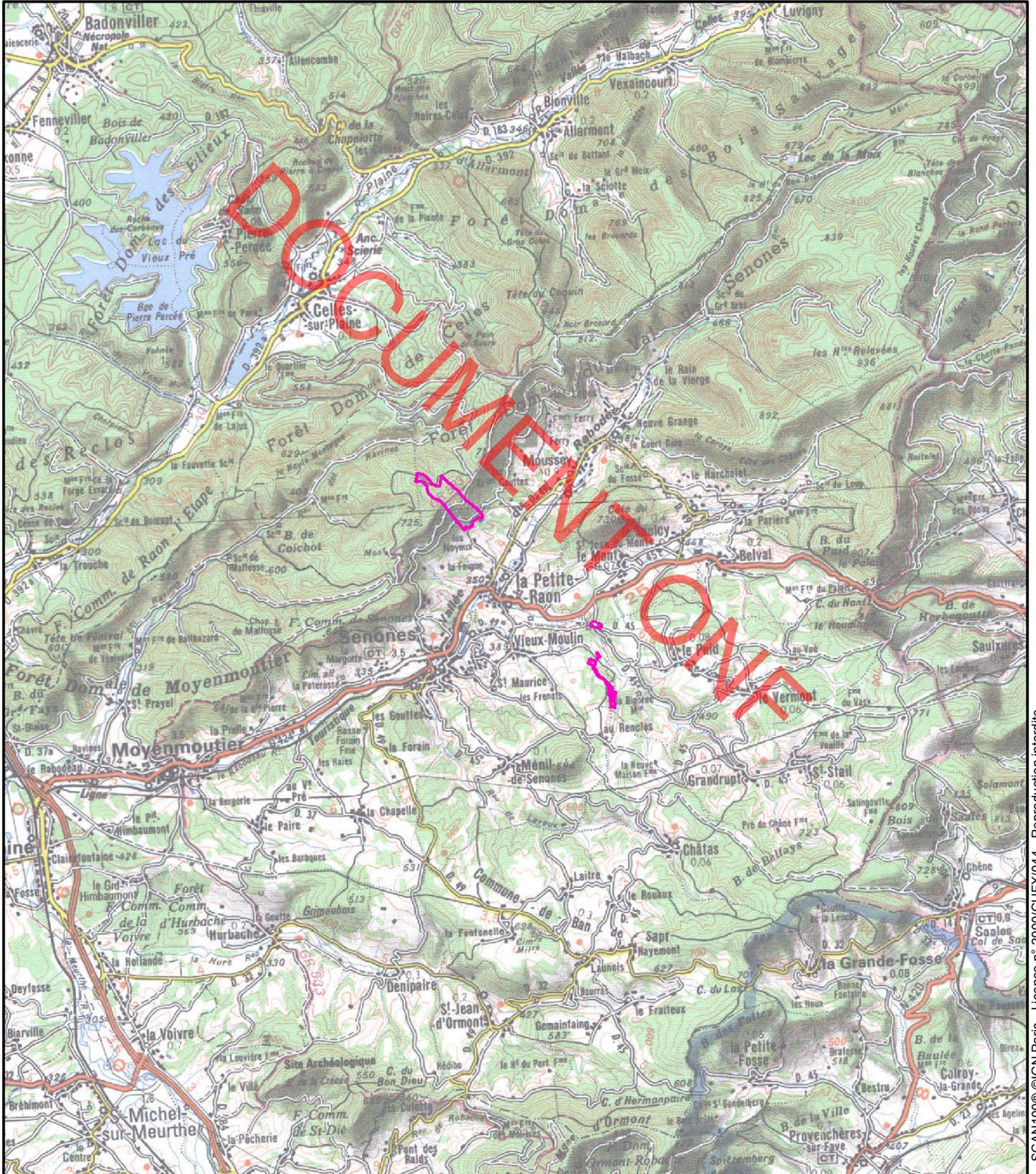


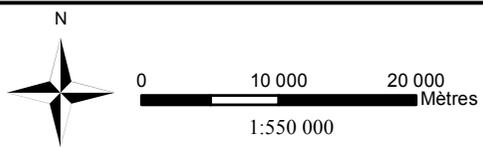
Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES  
Date: 23/09/2019

# FORET COMMUNALE DE VIEUX-MOULIN

## Carte de situation

 Forêt communale de VIEUX-MOULIN





Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES

Date: 23/09/2019

# FORET COMMUNALE DE VIEUX-MOULIN

## Carte de situation

-  Limite des régions naturelles IFN
-  Forêt communale de VIEUX-MOULIN





FORET COMMUNALE  
DE  
VIEUX-MOULIN

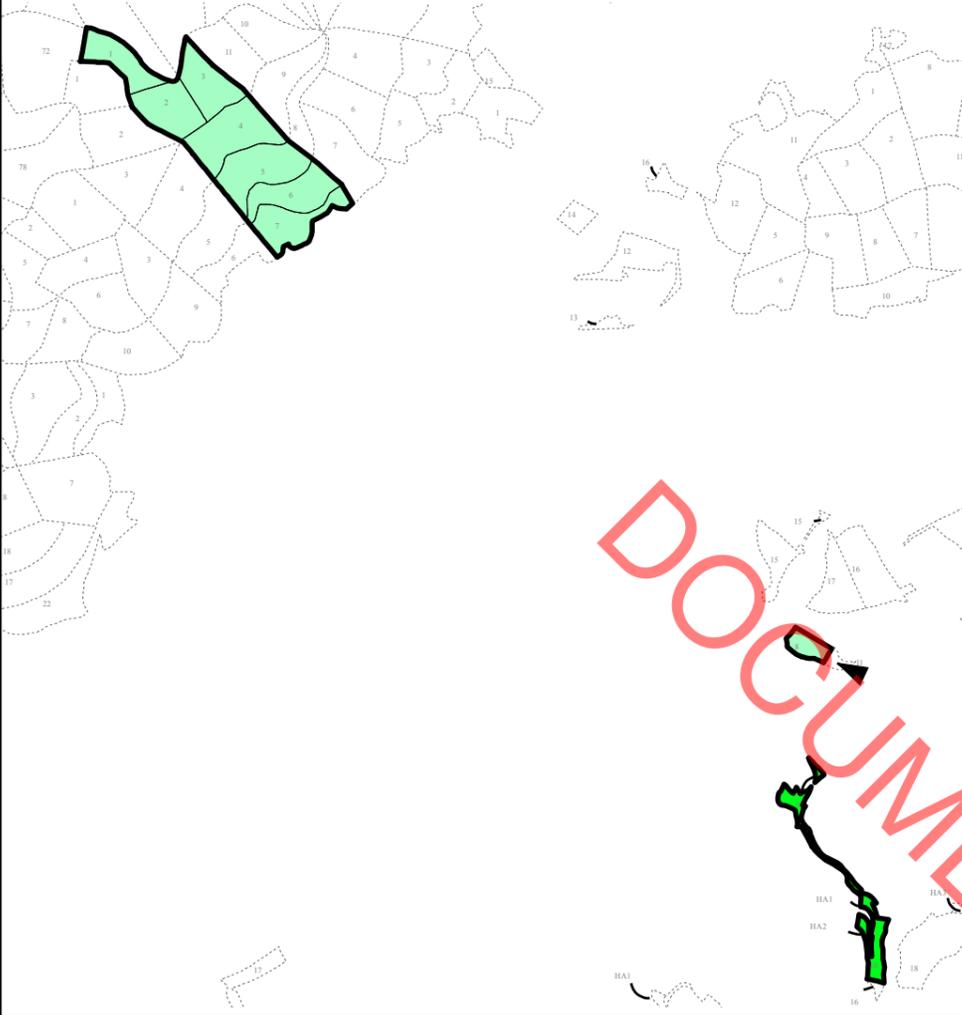
Classement des niveaux d'enjeu des fonctions principales  
Période d'aménagement : 2019 - 2038

Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES  
Date: 23/09/2019



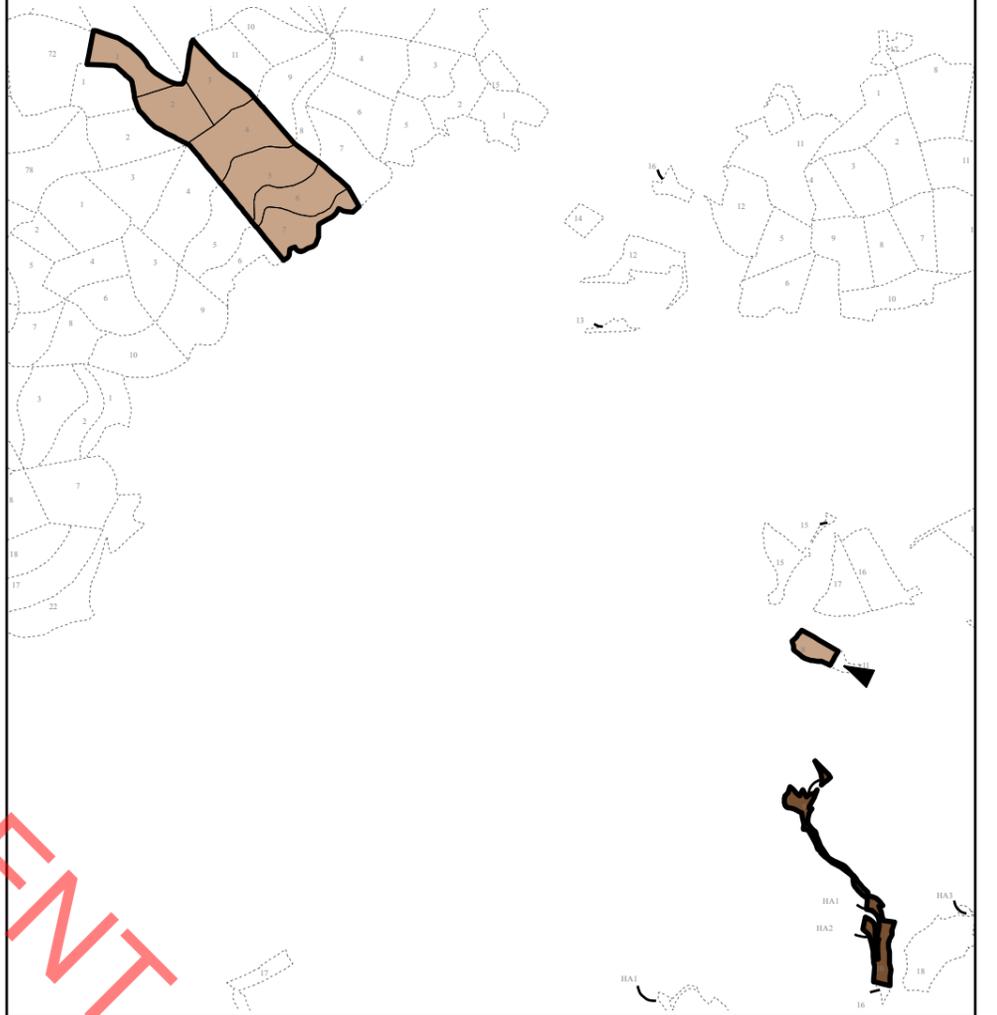
Classement des principaux enjeux  
Fonction de production ligneuse  
A partir des données stationnelles

- Sans objet
- Faible
- Moyen
- Fort
- Indéterminé



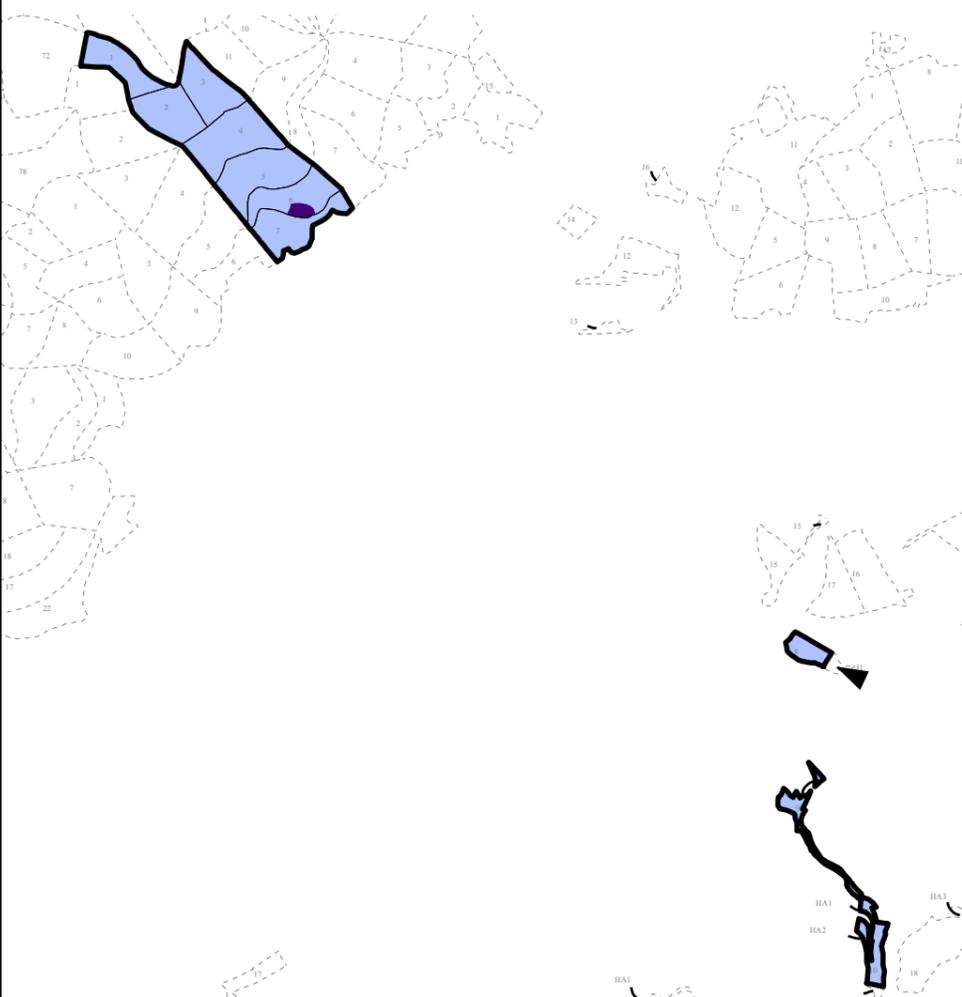
Classement des principaux enjeux  
Sensibilité des sols au tassement  
A partir des données stationnelles

- Sols praticables toute l'année avec peu de précautions
- Sols praticables toute l'année moyennant certaines précautions
- Sols très sensibles et impraticables une partie de l'année
- Sols très sensibles et impraticables toute l'année



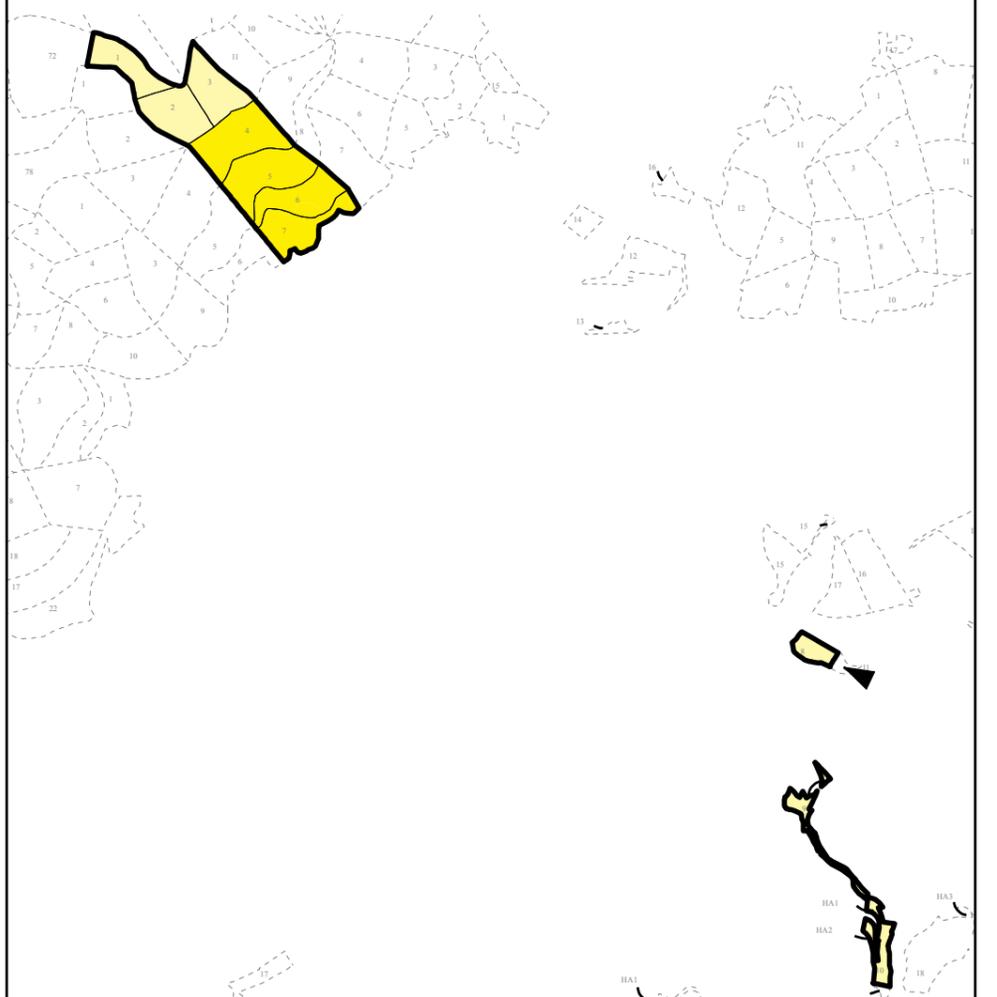
Classement des principaux enjeux  
Fonction écologique

- Enjeu ordinaire
- Enjeu reconnu
- Enjeu fort



Classement des principaux enjeux  
Fonction sociale

- Enjeu local
- Enjeu reconnu
- Enjeu fort



**FORET COMMUNALE  
DE  
VIEUX MOULIN**

Période d'aménagement : -2019 - 2038

Surface: 50,29 ha

Stations forestières



1:10 000

Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES  
Date: 26/09/2019

Région IFN : Vosges cristallines - Guide ONF CRPF - octobre 1999

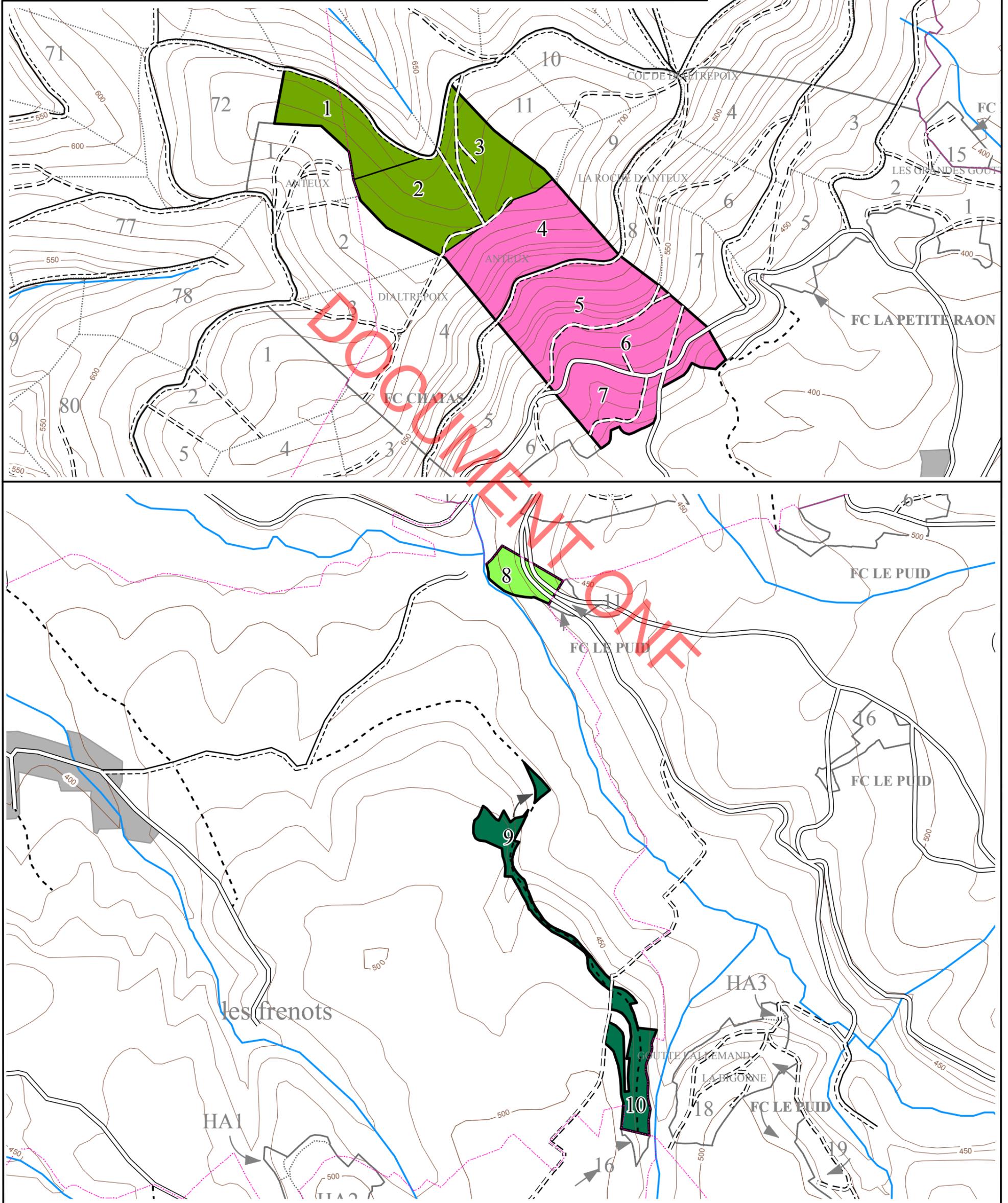
12 : Hêtraie - sapinière sur sol peu acide

13 : Hêtraie - sapinière sur sol acide

Région IFN : Vosges gréseuses - Guide ONF CRPF - octobre 1999

7 : Sapinière - pineraie sur sol très acide à callune et leucobryum

9 : Sapinière - hêtraie sur sol très acide à canche flexueuse et myrtille

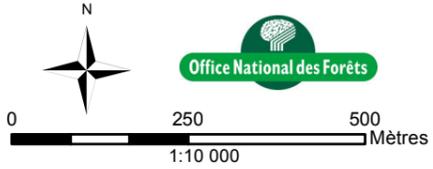


**FORET COMMUNALE  
DE  
VIEUX MOULIN**

Période d'aménagement : 2019 - 2038

Surface: 50,29 ha

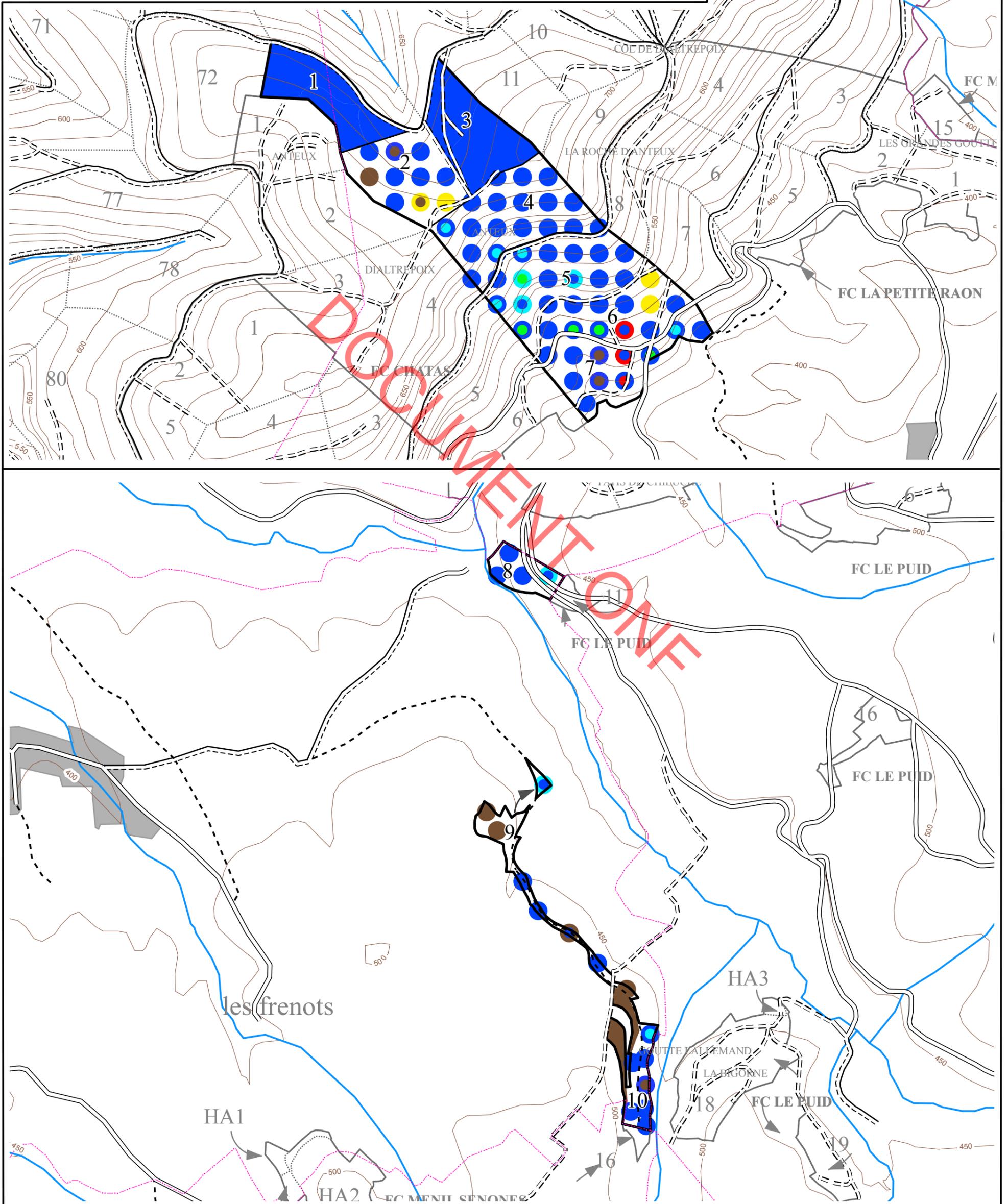
Peuplements : essences



Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES  
Date: 25/09/2019

**Essences**

- Chênes rouvre et pédonculé indifférenciés
- Douglas
- Epicéa commun
- Hêtre
- Pin sylvestre
- Sapin pectiné

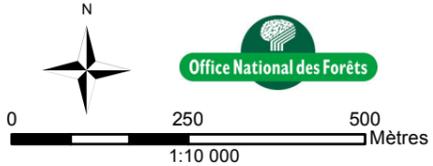


**FORET COMMUNALE  
DE  
VIEUX MOULIN**

Période d'aménagement : 2019 - 2038

Surface: 50,29 ha

Peuplements - Types et structures

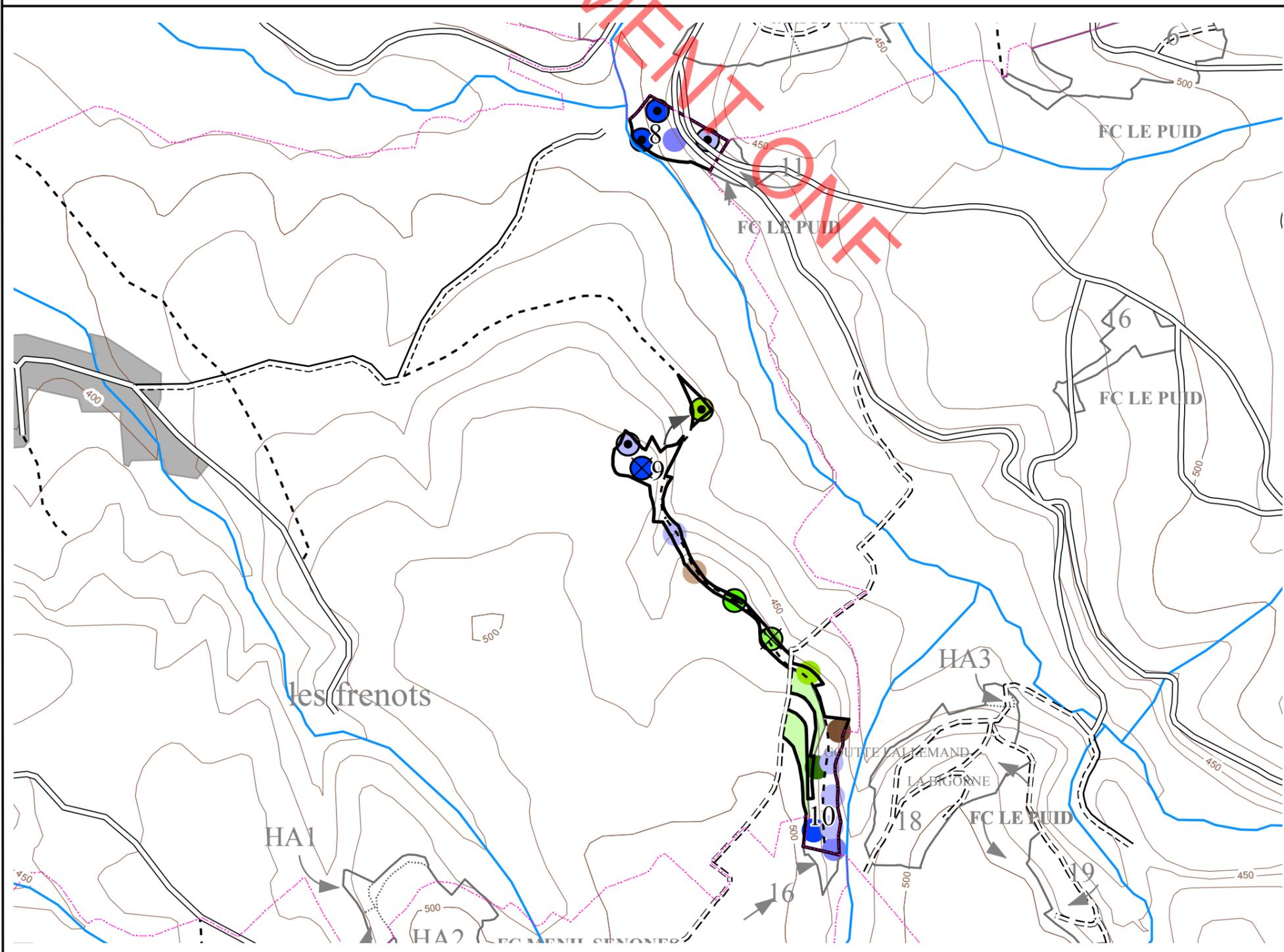
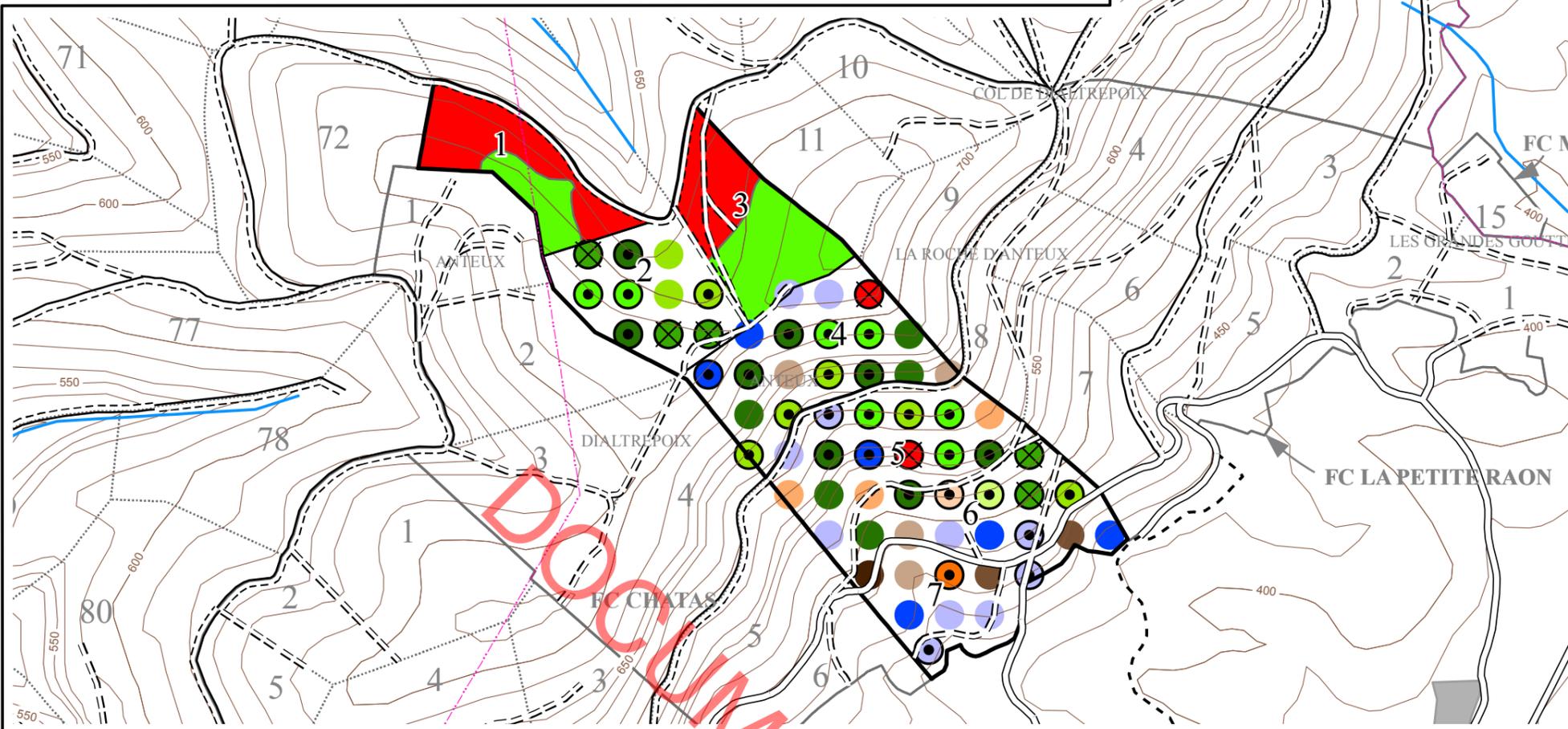


Office National des Forêts

Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES  
Date: 26/09/2019

**Typologie massif vosgien - 1999 - Types et structures**

- |                                     |                                   |                         |
|-------------------------------------|-----------------------------------|-------------------------|
| ● 11 : à PB (et perches)            | ● 51 : Irrégulier à PB            | ● C2 : Clairs à BM      |
| ● 12 : à PB avec BM                 | ● 52 : Irrégulier à BM            | ● C3 : Clairs à GB      |
| ● 21 : à BM avec PB                 | ● 53 : Irrégulier à GB            |                         |
| ● 22 : à BM                         | ● 54 : Irrégulier à BM et GB      |                         |
| ● 23 : à BM avec GB                 | ● 55 : Irrégulier type            |                         |
| ● 32 : à GB avec BM                 | ● G : Gaulis à bas perchis        |                         |
| ● 44 : à BM et GB                   | ● C1 : Clairs à PB                | ● ..1 : Riche en perche |
| ● 50 : Irrégulier déficitaire en GB | ● R : Régénération semis à gaulis |                         |
| ■ 33 : Peuplement à gros bois       |                                   |                         |



**FORET COMMUNALE  
DE  
VIEUX-MOULIN**

Période d'aménagement : 2019 - 2038

Surface: 50,29 ha  
Peuplements : familles

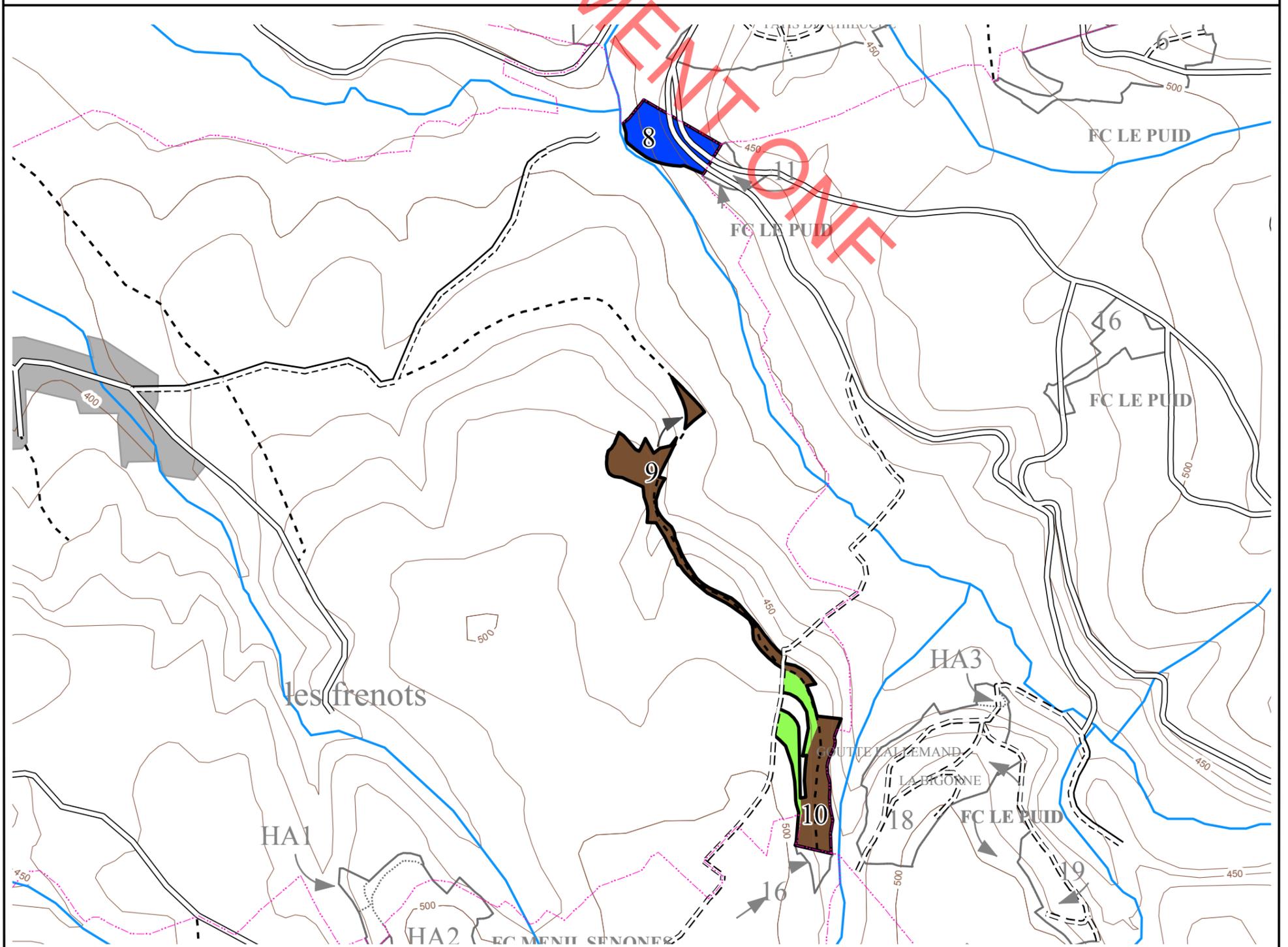
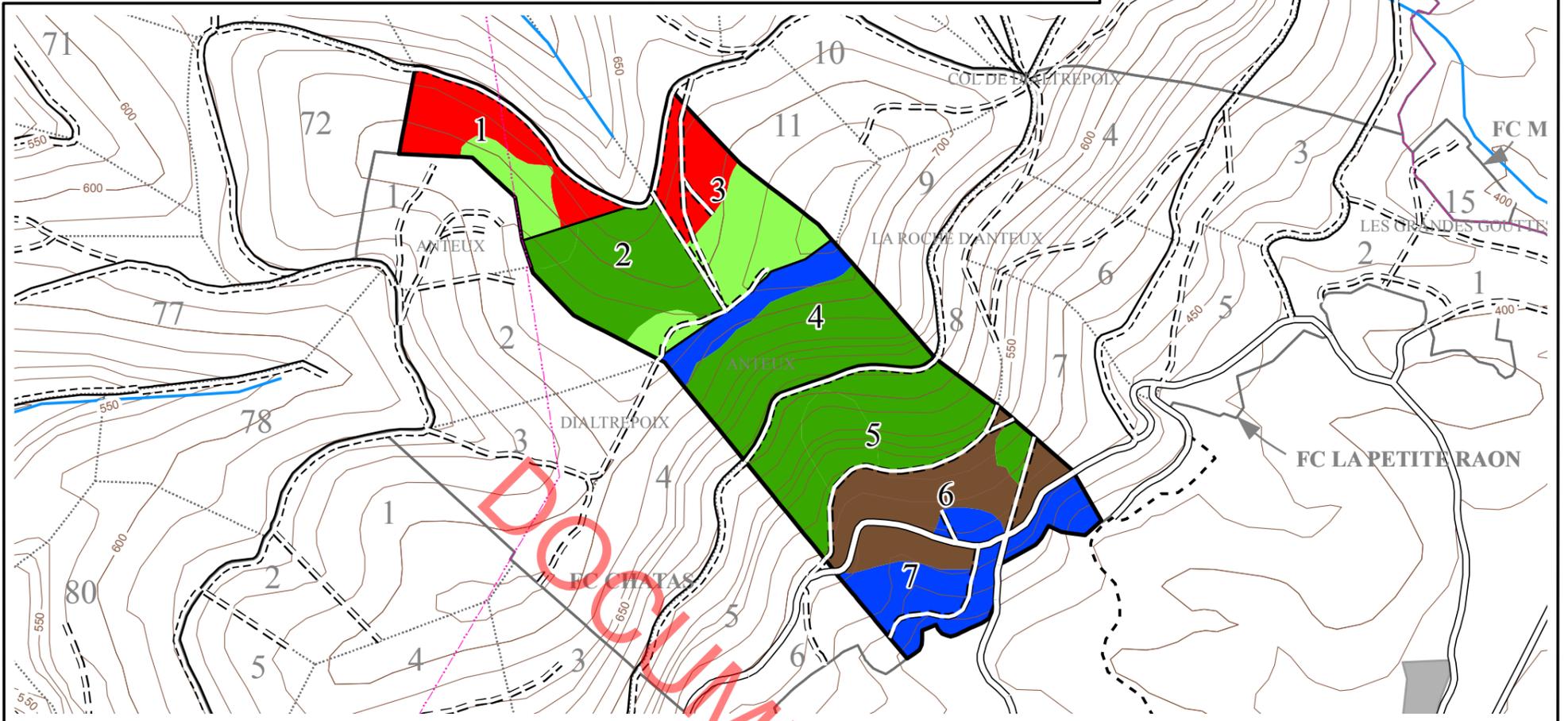


0 250 500  
Mètres  
1:10 000

Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES  
Date: 26/09/2019

**Typologie massif vosgien - 1999 - Familles sylvoles**

- Peuplement en croissance active
- Peuplement en maturation
- Peuplement mûr
- Peuplement irrégulier
- Régénération



**FORET COMMUNALE  
DE  
VIEUX MOULIN**

Période d'aménagement : 2019 - 2038

Surface: 50,29 ha

Peuplements : richesse

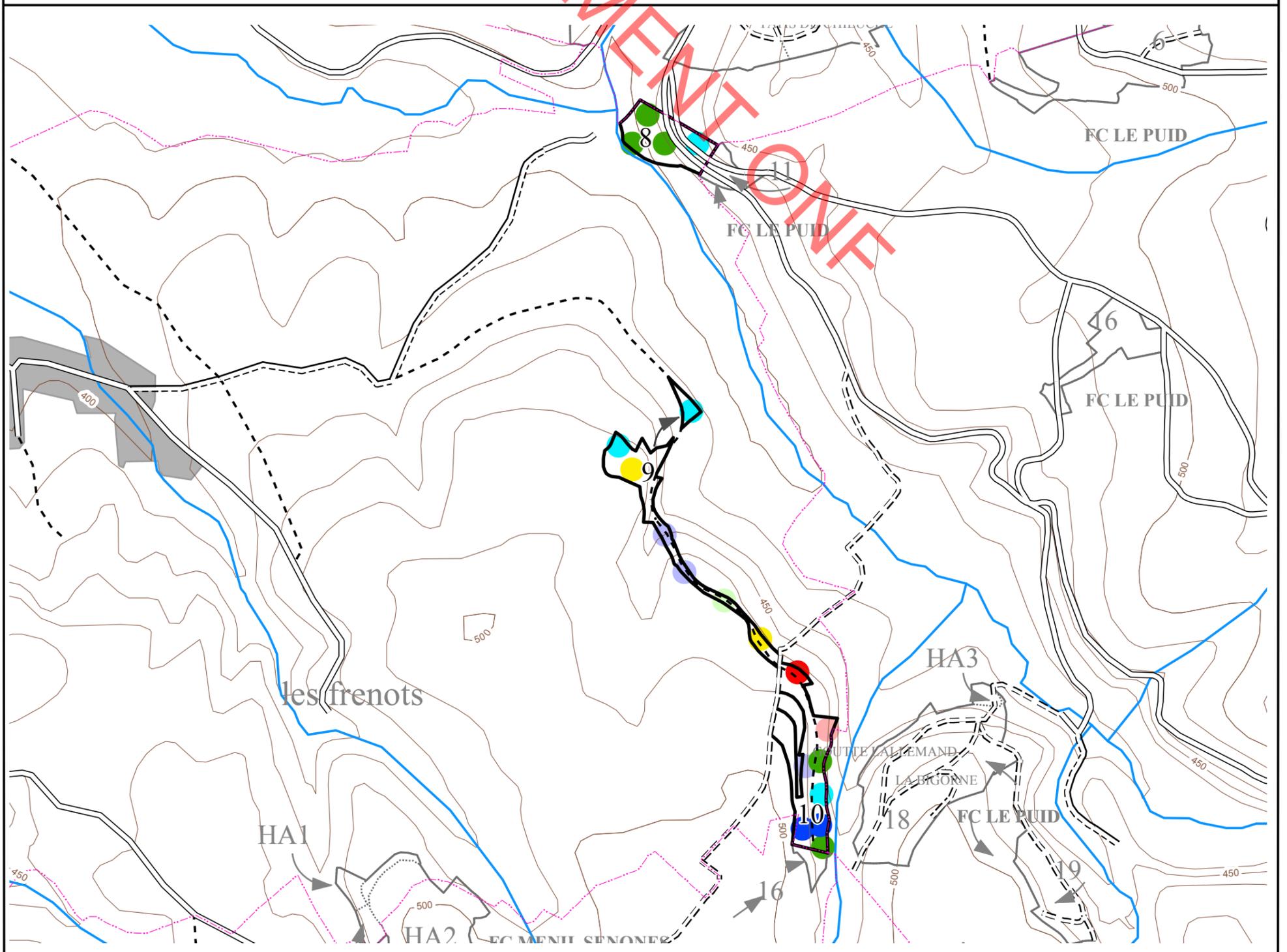
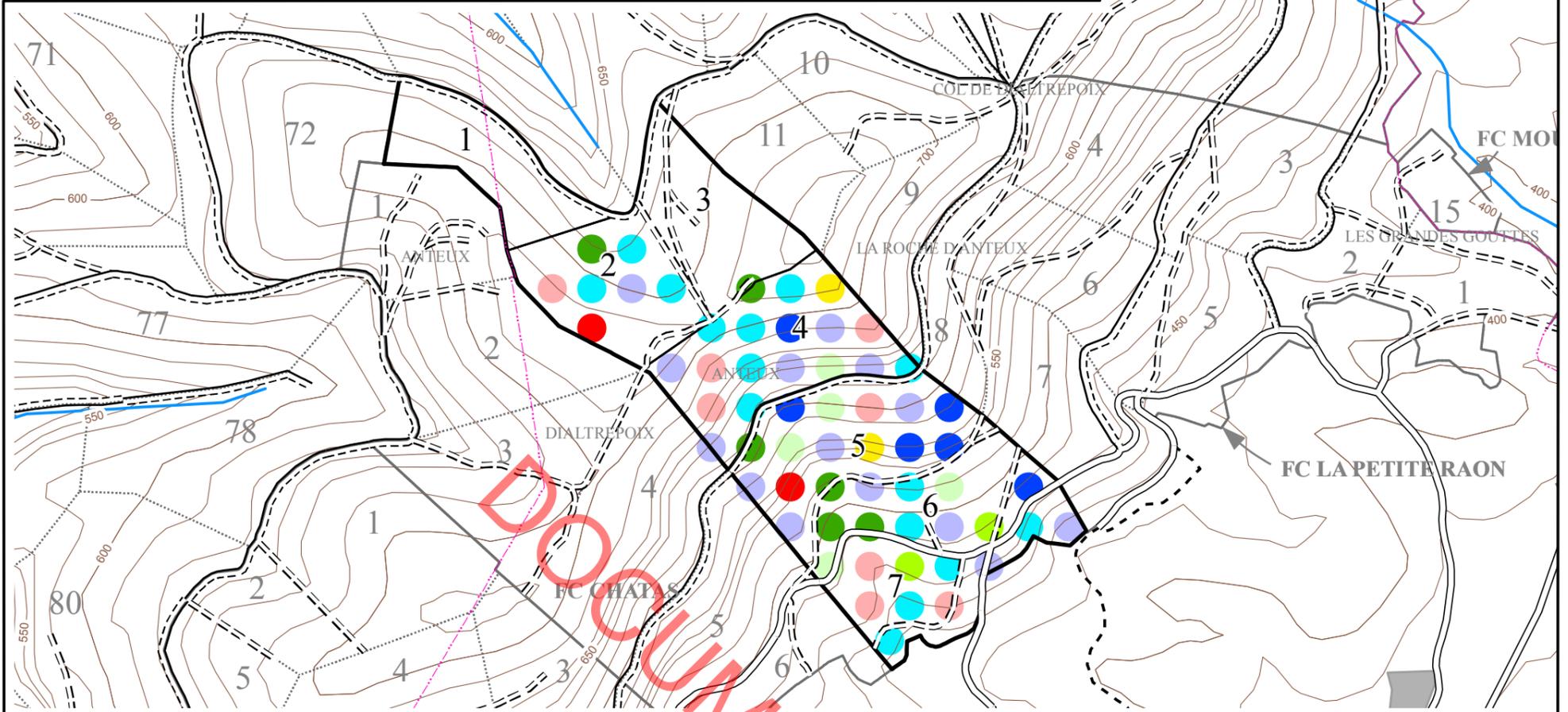


0 250 500  
Mètres  
1:10 000

Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES  
Date: 26/09/2019

**Typologie Massif Vosgien - 1999 - Classes de capital**

- |  |  |
|--|--|
| <span style="color: yellow;">●</span> $G < 10 \text{ m}^2/\text{ha}$             | <span style="color: blue;">●</span> $35 \leq G < 40 \text{ m}^2/\text{ha}$ |
| <span style="color: lightgreen;">●</span> $10 \leq G < 15 \text{ m}^2/\text{ha}$ | <span style="color: pink;">●</span> $40 \leq G < 45 \text{ m}^2/\text{ha}$ |
| <span style="color: limegreen;">●</span> $15 \leq G < 20 \text{ m}^2/\text{ha}$  | <span style="color: red;">●</span> $G \geq 45 \text{ m}^2/\text{ha}$       |
| <span style="color: green;">●</span> $20 \leq G < 25 \text{ m}^2/\text{ha}$      |  |
| <span style="color: purple;">●</span> $25 \leq G < 30 \text{ m}^2/\text{ha}$     |  |
| <span style="color: cyan;">●</span> $30 \leq G < 35 \text{ m}^2/\text{ha}$       |  |



**FORET COMMUNALE  
DE  
VIEUX MOULIN**

Période d'aménagement : 2019 - 2038

Surface: 50,29 ha

**Essences objectif**

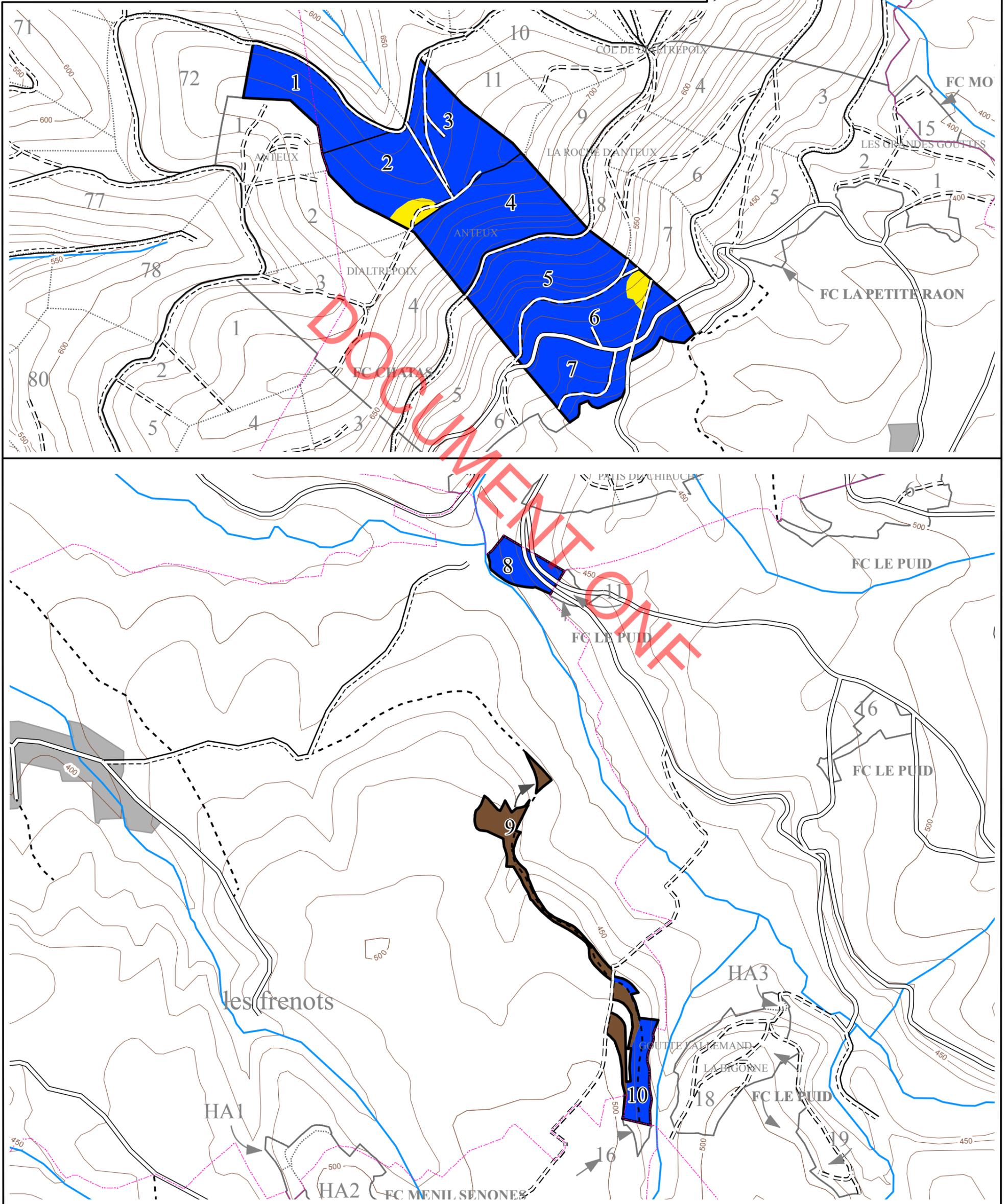


1:10 000

Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES  
Date: 26/09/2019

*Essences objectif*

-  *Sapin pectiné*
-  *Epicéa commun*
-  *Douglas*



**FORET COMMUNALE DE VIEUX-MOULIN**  
 Période d'aménagement : 2019 - 2038  
 Surface : 50,29 ha  
**Parcellaire et desserte**



0 250 500 Mètres  
 1:10 000  
 Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES  
 Date: 25/09/2019

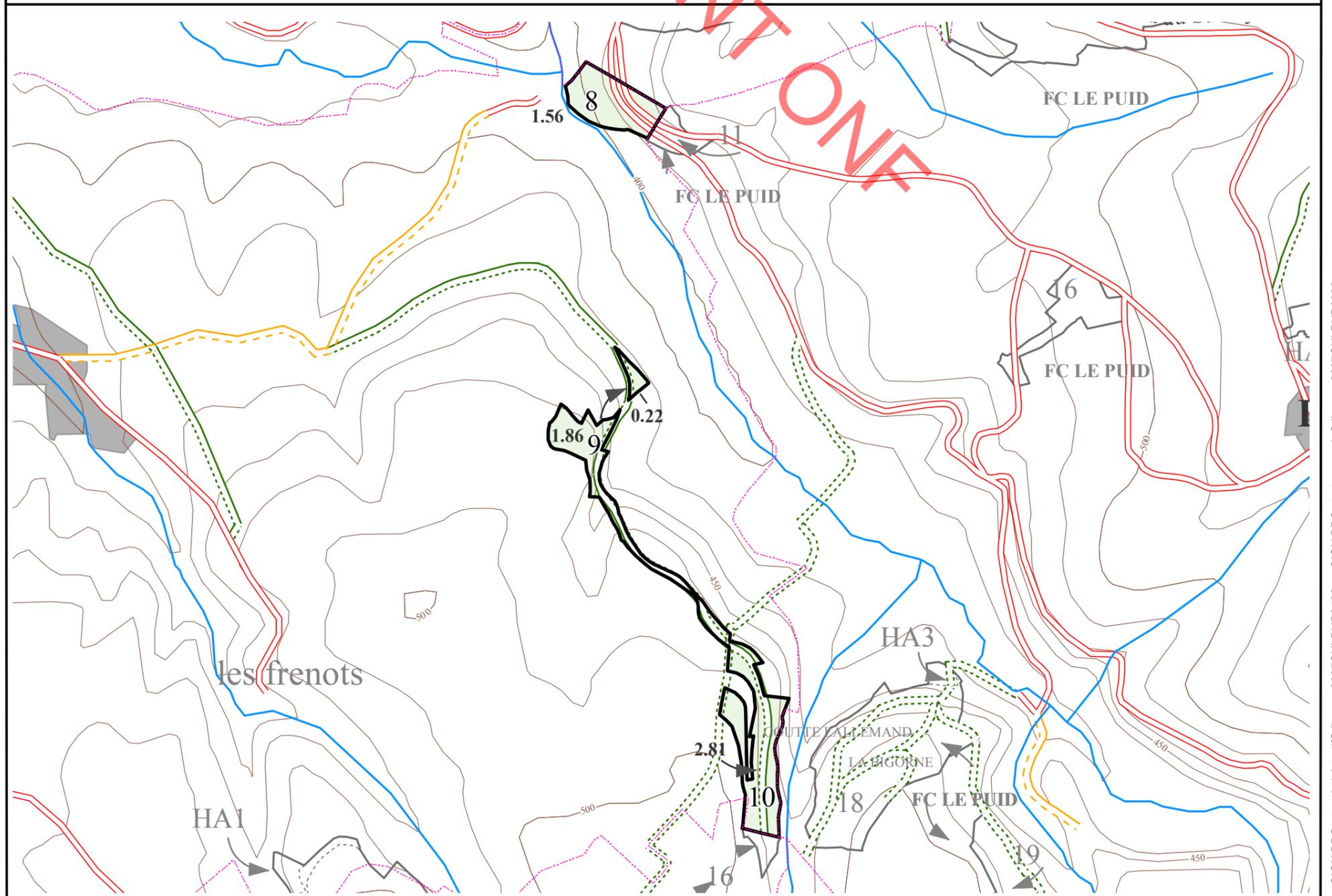
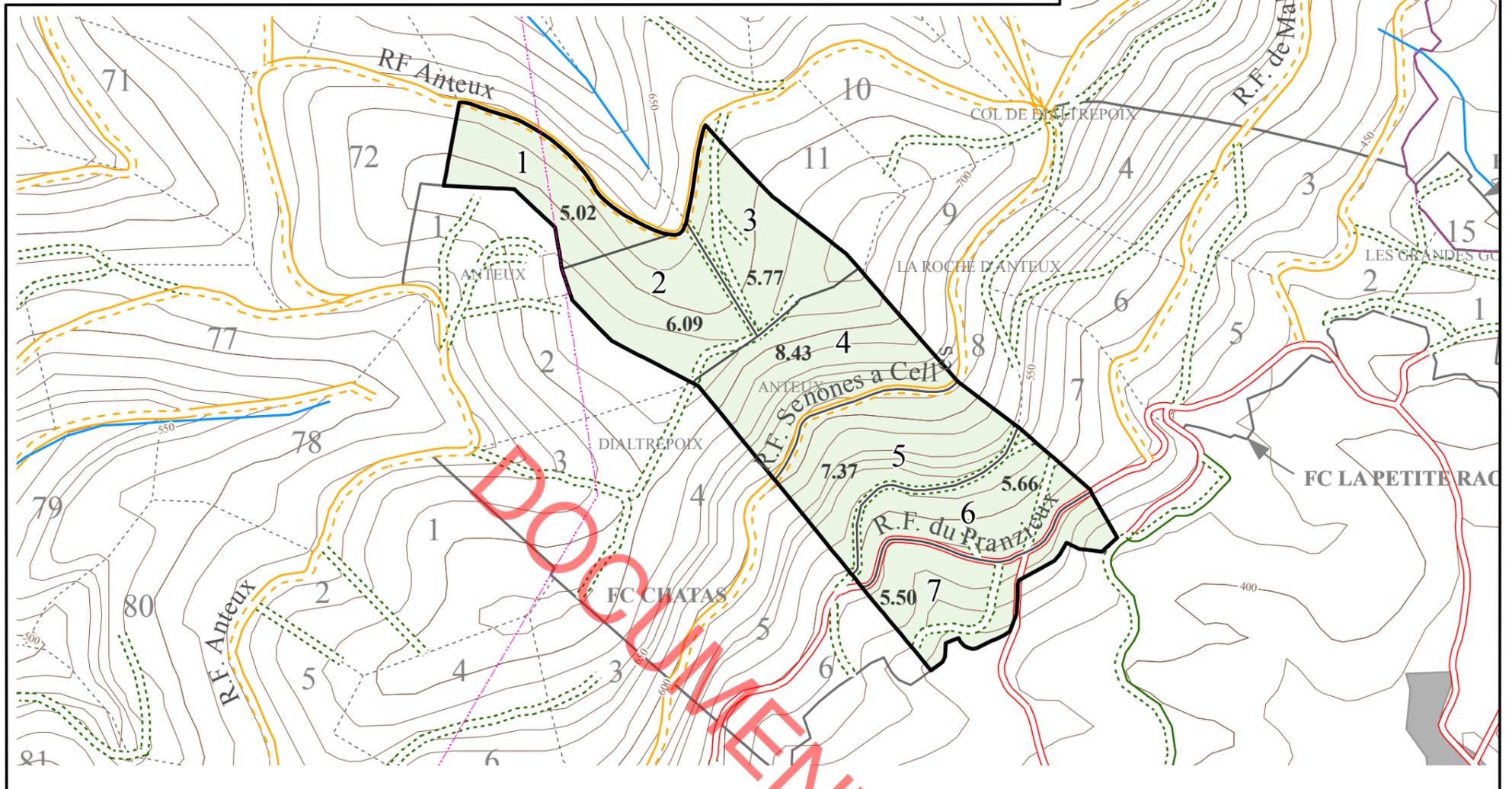
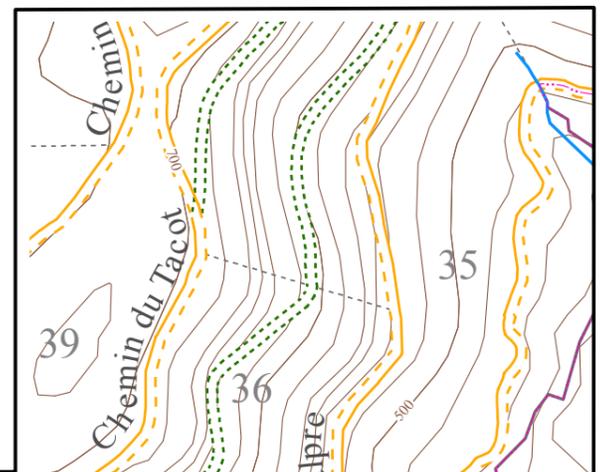
Périimètre de la forêt	Lac, étang
Parcellaire de la forêt	Ruisseau, rivière
Périimètre forêt voisine	Ville, village
Parcellaire forêt voisine	Courbe de niveau (20m)
	Limite de territoire communal

<b>Accessible aux grumiers</b>	<b>Non accessible aux grumiers</b>
Route revêtue	Piste - Route en terrain naturel
Route empierrée	Route empierrée
Route en terrain naturel	

Barrière	Aire de retournement
Panneau	Place de dépôt
Barrière et panneau	



**FORET COMMUNALE  
DE  
VIEUX MOULIN**

Période d'aménagement : 2019 - 2038

Surface: 50,29 ha

**Classement des parcelles**

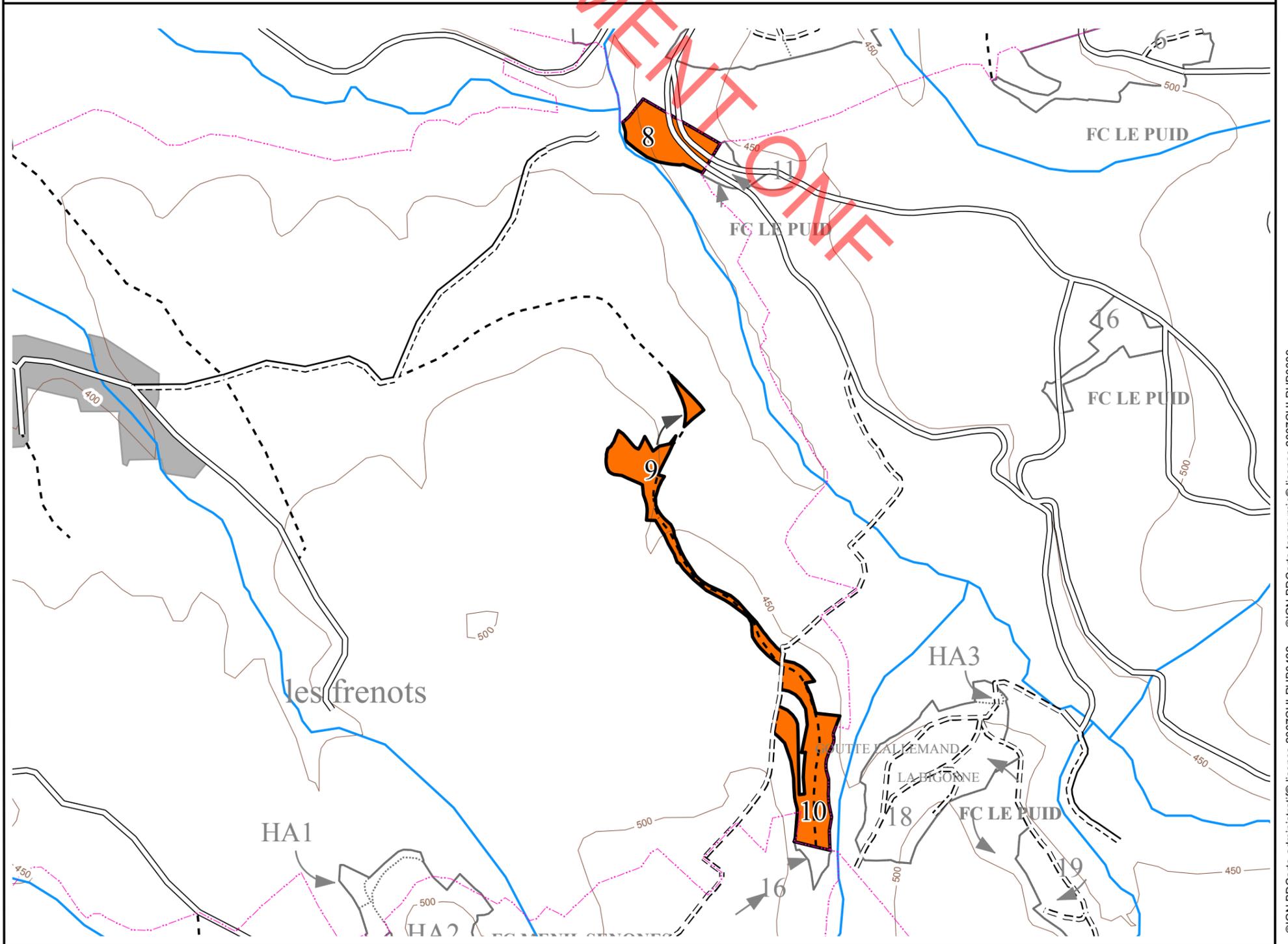
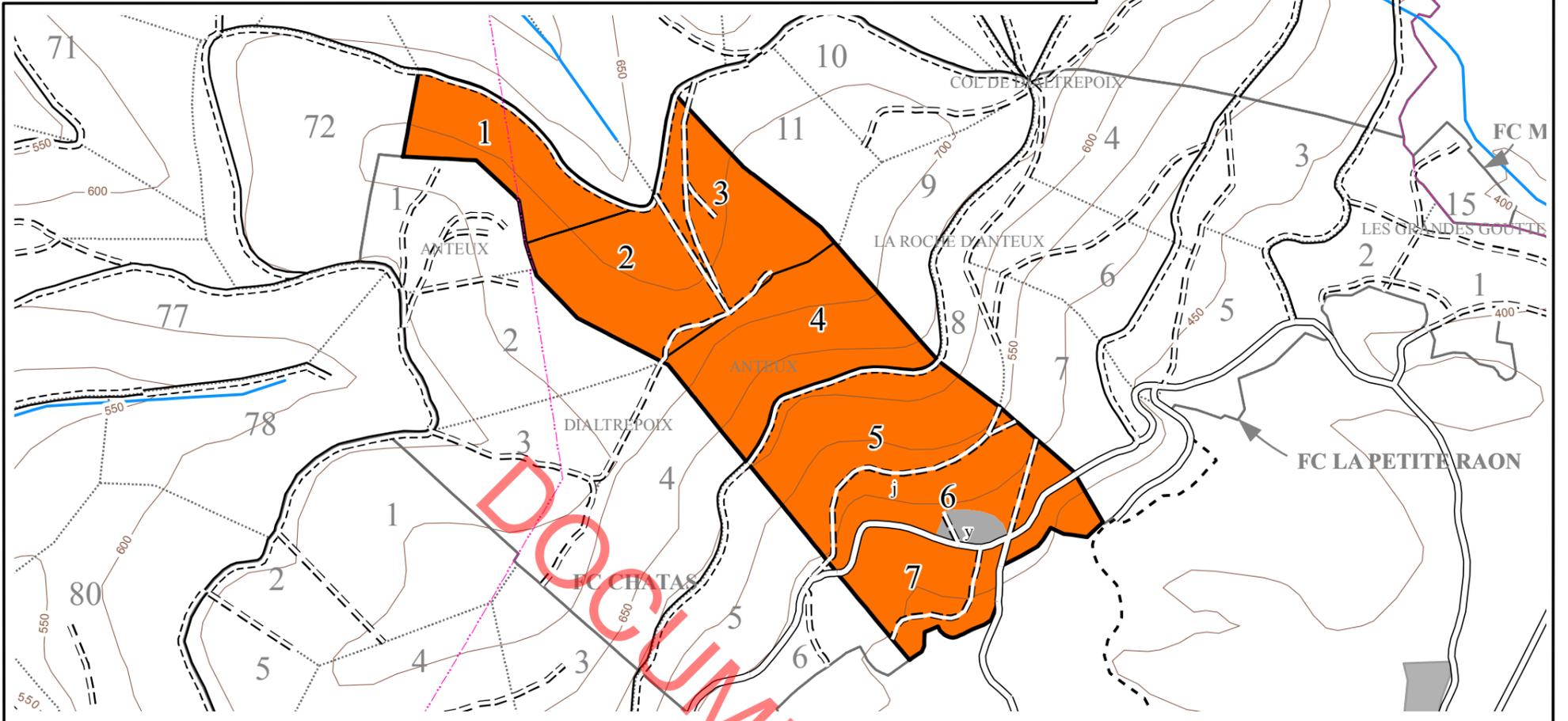
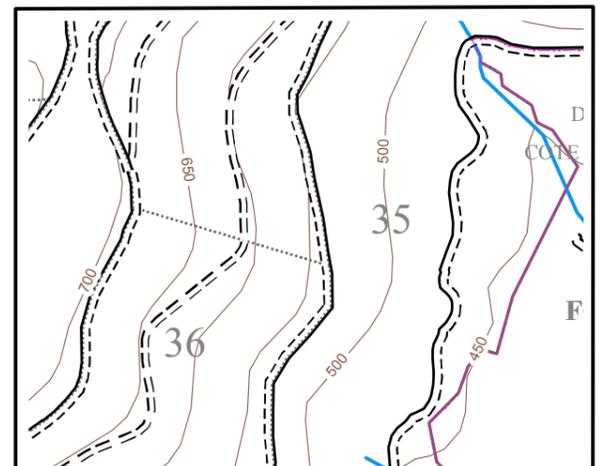


0 250 500  
Mètres  
1:10 000

Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES  
Date: 27/09/2019

**Classement des parcelles**

- Traitement en futaie irrégulière
- HSY - Hors sylviculture

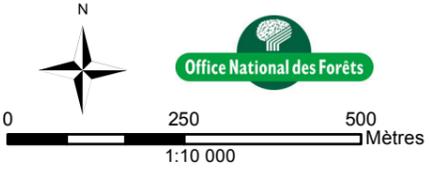


**FORET COMMUNALE  
DE  
VIEUX MOULIN**

Période d'aménagement : 2019 - 2038

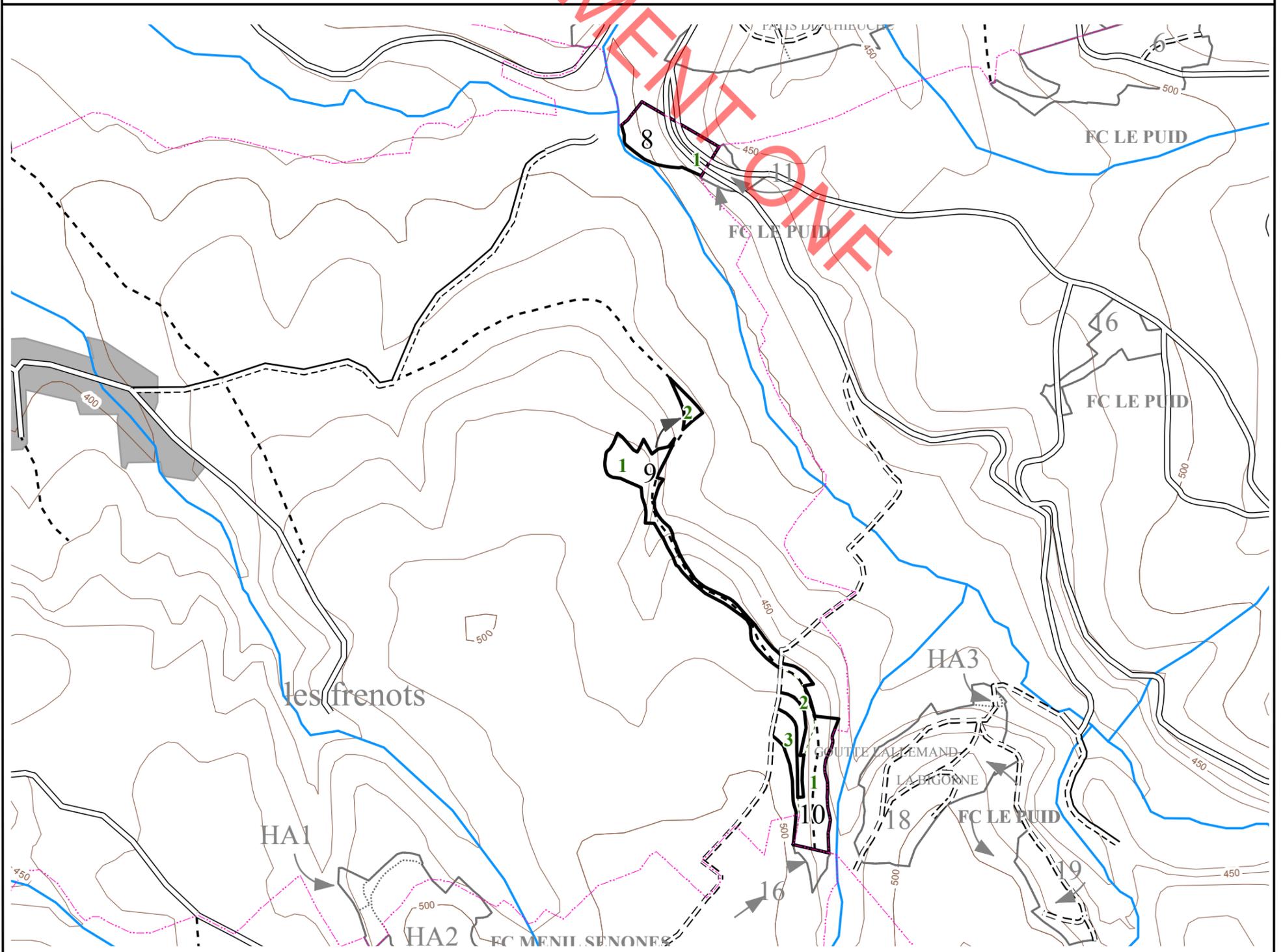
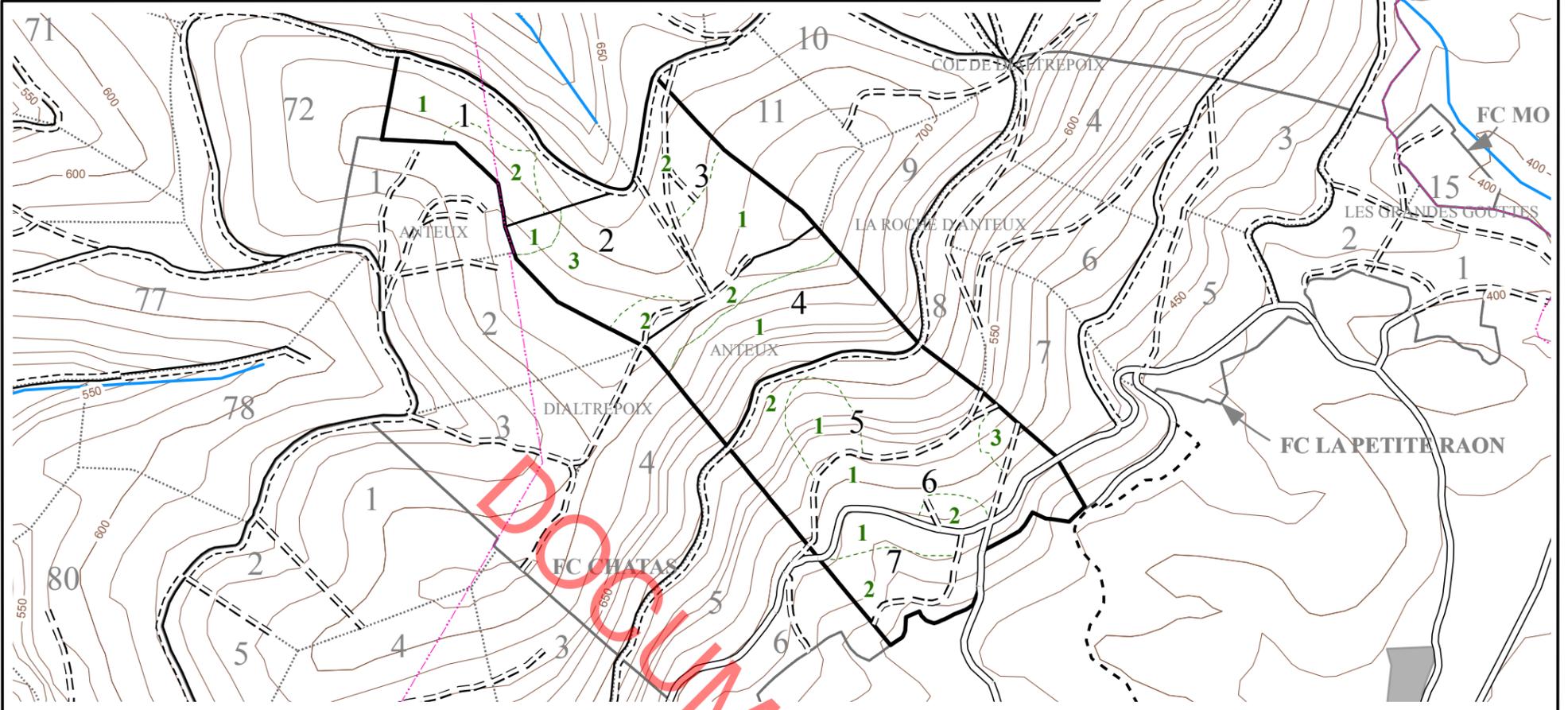
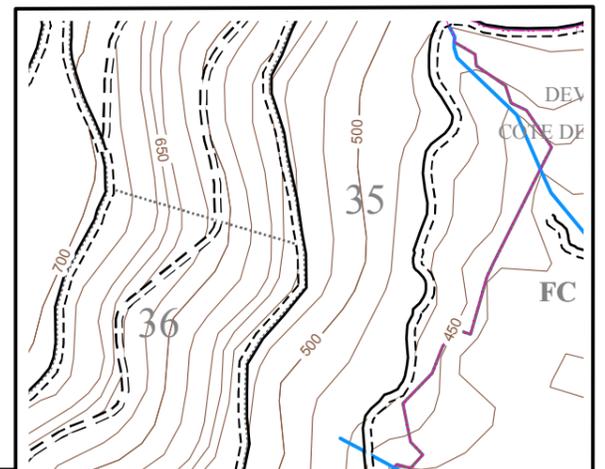
Surface: 50,29 ha

Unités élémentaires de description



Carte réalisée par ONF - SIG VOSGES  
Date: 26/09/2019

Unités de description



DOCUMENT ONF

Direction territoriale Grand Est  
Agence territoriale Vosges Montagne  
32 route de Bussang  
88200 REMIREMONT  
Tél. 03 29 62 44 90 – Fax 03 29-23-17-15 – ag.vosges-montagne-lor@onf.fr



[www.onf.fr](http://www.onf.fr)